CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 6 mai 2026 à 19 h, le Conseil du 12ème arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de conférence du site administratif, situé au 15 rue de Chaligny, sous la Présidence de Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le jeudi 30 avril 2026.

Étaient présents : Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, M. Nizar BELGHITH, M. Richard BOUIGUE, M. Florent BRUNETTI, Mme Lucie CASTETS, Mme Bernadette CATALOGNE, Mme Clara CHASSAGNOL, Mme Nicole COHEN CLAYETTE, M. Mathieu DELMESTRE, Mme Virginie FIOUX, M. Simon GUERAND, M. Pascal GUILLOT, Mme Manon HAVET, M. Jean-Baptiste LACHENAL, Mme Françoise MARCIN, M. Romain MIGUERES, Mme Valérie MONTANDON, M. Pierrick PARIS, M. Damien PIQUEMAL, Mme Évelyne RENAULT-TESSIER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Roxane ROUSSEAU, Mme Éléonore SLAMA, Mme Fabienne STOCHEMENT, M. Guy TABACCHI, M. Jean-Marie TAPHOUREAU, Mme Ekatérina VLASSOVA.

Pouvoirs : Mme Lolie ROBERT (pouvoir donné à Pascal GUILLOT), M. Nicolas ROUVEAU (pouvoir donné à Mme Évelyne RENAULT-TESSIER), M. Christophe TEISSEIRE (pouvoir donné à Mme Manon HAVET), Mme Fadila TAÏEB (pouvoir donné à Éléonore SLAMA).

Étaient absents à l'appel : Mme Caroline MECARY, M. Mohamed SADOUN.

M. Jean-Baptiste LACHENAL, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller d'arrondissement et Secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2026-009-039 (27) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, rapporteure :

"Bonsoir à toutes et à tous. Je vous invite à trouver votre place et à vous asseoir, on va commencer. Je me permets de saluer tous les élus autour de cette table, mais aussi de saluer les citoyennes et les citoyens qui assistent à ce conseil d'arrondissement. La salle est un peu particulière, j'espère que nous pourrons tenir le prochain conseil d'arrondissement dans la Mairie. Ce n'est pas encore garanti, mais c'est un vrai espoir. On a fait accélérer le calendrier de retour à la Mairie. J'espère que l'on pourra tenir notre prochain conseil d'arrondissement dans la salle habituelle à la Mairie. Merci de vous êtes déplacés jusqu'ici, dans les locaux occupés par les services et par le cabinet.
Je vous propose que l'on commence ce conseil d'arrondissement.

Je vous propose que la pratique régulière que l'on adopte à partir de maintenant est de tenir notre conseil d'arrondissement environ 1 semaine avant le conseil de Paris, pour être un peu plus rapprochés. Parce que vous le savez, le maire de Paris – Emmanuel Grégoire – a annoncé vouloir des conseils de Paris plus réguliers, environ un par mois, mais plus courts. Si on souhaite tenir la

cadence et que nos travaux en conseil d'arrondissement ne soient pas complètement décorrélés, on vous propose de tenir les conseils d'arrondissement une semaine avant ces conseils de Paris au même rythme. "

Délibération n° 122026-010 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 27 janvier 2026.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, rapporteure :

"Il s'agit du dernier conseil de la précédente mandature, je rappelle les conditions particulières de ce vote. Seuls les conseillers présents lors de la séance concernée du 27 janvier 2026 sont appelés à se prononcer pour ce vote. Les conseillers concernés sont par ordre alphabétique de leur nom de famille :
Madame Corinne ATLAN-TAPIERO, Monsieur Richard BOUIGUE, Monsieur Mathieu DELMESTRE, Madame Manon HAVET, Madame Françoise MARCIN, Madame Valérie MONTANDON, Monsieur Pierrick PARIS, Monsieur Damien PIQUEMAL, Madame Isabelle ROCCA, Madame Éléonore SLAMA, Monsieur Guy TABACCHI, Madame Fadila TAÏEB et Monsieur Christophe TEISSEIRE.

Je les appelle donc à se prononcer.
Qui vote pour l'approbation du procès-verbal ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? "

Personnes présentes à la séance du mardi 27 janvier 2026 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mercredi 6 mai 2026.

Mme ATLAN-TAPIERO, M. BOUIGUE, M. DELMESTRE, Mme HAVET, Mme MARCIN (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme MONTANDON, M PARIS, M. PIQUEMAL, Mme ROCCA, Mme SLAMA, M. TABACCHI, Mme TAÏEB (pouvoir donné à Mme SLAMA), M. TEISSEIRE (pouvoir donné à Mme HAVET).

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 11	
Nombre de votants : 13 dont 2 pouvoirs	
Pour : 13	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-040)

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Arrivée de M. TEISSEIRE (pouvoir donné à Mme HAVET), après l'approbation du Procès-Verbal 122026-010.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Madame ATLAN-TAPIERO, vous avez la parole. "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup, Madame la Maire. Je souhaiterais intervenir concernant la modification de notre conseil d'arrondissement. En effet, toute structure se doit à ses obligations et l'obligation première de ce conseil est le respect du règlement intérieur qui le régit. En effet, celui-ci prévoit que le conseil d'arrondissement ait lieu le mardi, soit le 5/05, date annoncée assez tôt, pour être finalement reporté pour, je précise et je cite, « des raisons d'organisation. » Doit-on comprendre, Madame la Maire, que l'organisation d'un meeting Front populaire 2027 était prioritaire, ou que la Bellevilloise n'était pas disponible le 6? Doit-on comprendre, Madame la Maire, que vous vous inscrivez désormais dans un agenda et des priorités qui ne semblent plus être celles du 12ème arrondissement? Nous vous remercions de vos réponses. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Je vais vous expliquer très simplement la raison de ce report. Doit-on comprendre que vous êtes tout de suite dans l'invective à l'ouverture de ce premier conseil d'arrondissement? La raison de ce report est toute simple : une journée nous a été enlevée du fait d'un jour férié, dont on ne conteste pas la validité. Nous avons eu besoin d'un jour supplémentaire pour travailler notamment sur la question des délibérations qui nous permettaient d'inscrire les différentes personnes autour de cette table, dans les différents conseils d'administration, conseils que l'on doit équiper et remplir au début de cette mandature. C'était un travail très conséquent, notamment parce qu'une loi que nous n'avons pas souhaité – la loi PLM – a changé les règles d'attribution et de composition de ces différents organes. Ceci a demandé à mon cabinet et à mes services un travail très conséquent. Nous avons souhaité prendre une petite journée supplémentaire.
Par ailleurs, nous avions essayé de réserver l'Espace Reuilly le 5, mais ce n'était pas possible. Ceci n'a pas non plus été possible le 6, mais on s'était donné une journée supplémentaire pour vérifier que c'était disponible. Toutes ces contraintes d'ordre logistique et parce que dans le souci de faire correctement notre travail d'élus nous ont conduit à demander à avoir besoin d'un peu plus de temps. On s'est ainsi permis de décaler à 24 heures près ce conseil d'arrondissement pour qu'il se déroule au mieux.
Est-ce qu'il y a des interventions complémentaires qui sont demandées? Je n'en vois pas. "

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération (n° 122026-011) : Désignation des représentants au sein des C**onseils d'écoles** publiques du 1er degré

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, rapporteure :

"Je vous propose de passer aux délibérations qui concernent la désignation des conseillers et des conseillères qui vont présenter notre assemblée dans diverses instances. Nous avons fait le choix de donner une place importante aux différentes oppositions dans ces différentes instances. Évidemment, il est de coutume que l'ensemble des groupes de la majorité puissent également y être représentés.
Je commence par la désignation des représentants au sein des conseils d'écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes.
Je commence par la délibération numéro 12206-011 pour désigner nos représentants et représentantes dans les conseils d'écoles publiques du 1er degré.
Vous le savez, les conseils d'écoles jouent un rôle vraiment essentiel dans l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires, en réunissant les représentants de la communauté éducative pour prendre des décisions importantes pour le projet et la vie de l'école. C'est aussi lors de ce conseil d'école que les bilans de l'année sont présentés. Il est vraiment extrêmement important que tout le monde puisse y être représenté et y être actif.
Je propose de nommer pour les écoles maternelles :

- Lolie ROBERT à l'école du 13, rue Armand Rousseau
- Fadila TAÏEB à l'école du 167 rue de Bercy
- Virginie FIOUX à l'école du 28 rue de la Brèche aux Loups
- Clara CHASSANIOL à l'école du 16 rue Charles Baudelaire
- Richard BOUIGUE à l'école du 253 bis avenue Daumesnil
- Christophe TEISSEIRE à l'école du 70 avenue Daumesnil
- Virginie FIOUX à l'école du 12 rue D'Artagnan
- Christophe TEISSEIRE à l'école du 15 rue Élisa Lemonnier
- Nizar BELGHITH à l'école du 7 rue Jean Bouton
- Romain MIGUERES à l'école du 40 rue Jacques Hillairet
- Florent BRUNETTI à l'école du 2 place Lachambeaudie
- Fabienne STOCHEMENT à l'école du 16 boulevard Carnot
- Lucie CASTETS à l'école du 16 rue Marsoulan
- Guy TABACCHI à l'école du 40 rue des Meuniers
- Manon HAVET à l'école du 47 rue de Picpus
- Roxane ROUSSEAU à l'école du 56 rue de Picpus
- Caroline MECARY à l'école du 33 rue Pommard
- Damien PIQUEMAL à l'école du 59 rue de Reuilly
- Jean-Baptiste LACHENAL à l'école du 41 rue Traversière

J'enchaîne avec les écoles primaires. Je propose de désigner :
- Simon GUERAND à l'école du 165 rue de Bercy
- Françoise MARCIN à l'école du 4 rue Bignon
- Guy TABACCHI à l'école du 18 rue de la Brèche aux Loups
- Nizar BELGHITH à l'école du 315 rue de Charenton
- Jean-Baptiste LACHENAL à l'école du 51 rue de Charenton
- Valérie MONTANDON à l'école du 8 rue Charles Baudelaire

- Évelyne RENAULT-TESSIER à l'école du 253 ter avenue Daumesnil
- Mathieu DELMESTRE à l'école du 40 Bd Diderot
- Fadila TAÏEB à l'école du 5 rue Gerty Archimède
- Ekaterina VLASSOVA à l'école du 83 rue du Général Michel Bizot
- Éléonore SLAMA à l'école du 10 avenue de Lamoricière
- Pascal GUILLOT à l'école du 8 avenue de Lamoricière
- Lolie ROBERT à l'école du 19 rue Marsoulan
- Nicolas ROUVEAU à l'école du 56 rue de Picpus – A
- Manon HAVET à l'école du 56 rue de Picpus – B
- Mohamed SADOUN à l'école du 4 rue Pommard
- Nizar BELGHITH à l'école du 27 rue de Reuilly
- Isabelle ROCCA à l'école du 57 rue de Reuilly mixte A
- Pierrick PARIS à l'école du 57 rue de Reuilly mixte B
- Nicole COHEN-CLAYETTE à l'école du 52 rue de Wattignies

Enfin, pour l'école polyvalente au 16 rue Montempoivre, je propose de nommer Bernadette CATALOGNE.

Aucun conseiller ne s'est inscrit pour intervenir individuellement sur cette délibération. Un groupe ou un conseiller non inscrit souhaite-t-il prendre néanmoins la parole pour une explication de vote? Non.
Je vous propose de procéder au vote. Il est possible, en vertu de l'article 2121-21 du CGCT de faire ces désignations par scrutin public avec vote à main levée. Est-ce que l'ensemble des conseillers est d'accord pour cela? Merci beaucoup. On procède donc au vote à main levée. Qui vote pour? Qui vote contre? Qui s'abstient? "

Les membres du Conseil du 12ème arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés, en tant que représentants du Conseil, au sein des Conseils d'écoles publiques maternelles, élémentaires et polyvalentes.

13 rue Armand Rousseau	Lolie ROBERT
167 rue de Bercy	Fadila TAIEB
28 rue de la Brèche aux Loups	Virginie FIOUX
16 rue Charles Baudelaire	Clara CHASSANIOL
253 bis avenue Daumesnil	Richard BOUIGUE
70 avenue Daumesnil	Christophe TEISSEIRE
12 rue D'Artagnan	Virginie FIOUX
15 rue Élisa Lemonnier	Christophe TEISSEIRE
7 rue Jean Bouton	Nizar BELGHITH
40 rue Jacques Hillairet	Romain MIGUERES
2 place Lachambeaudie	Florent BRUNETTI
16 boulevard Carnot	Fabienne STOCHEMENT
16 rue Marsoulan	Lucie CASTETS
40 rue des Meuniers	Guy TABACCHI
47 rue de Picpus	Manon HAVET
56 rue de Picpus	Roxane ROUSSEAU

33 rue Pommard	Caroline MECARY
59 rue de Reuilly	Damien PIQUEMAL
41 rue Traversière	Jean-Baptiste LACHENAL

Conseils d'écoles publiques élémentaires :

165 rue de Bercy	Simon GUERAND
4 rue Bignon	Françoise MARCIN
18 rue de la Brèche aux Loups	Guy TABACCHI
315 rue de Charenton	Nizar BELGHITH
51 rue de Charenton	Jean-Baptiste LACHENAL
8 rue Charles Baudelaire	Valérie MONTANDON
253 ter avenue Daumesnil	Évelyne RENAULT-TESSIER
40 Bd Diderot	Mathieu DELMESTRE
5 rue Gerty Archimède	Fadila TAIEB
83 rue du Général Michel Bizot	Ekaterina VLASSOVA
10 avenue de Lamoricière	Éléonore SLAMA
8 avenue de Lamoricière	Pascal GUILLOT
19 rue Marsoulan	Lolie ROBERT
56 rue de Picpus - À	Nicolas ROUVEAU
56 rue de Picpus - B	Manon HAVET
4 rue Pommard	Mohamed SADOUN
27 rue de Reuilly	Nizar BELGHITH
57 rue de Reuilly mixte A	Isabelle ROCCA
57 rue de Reuilly mixte B	Pierrick PARIS
52 rue de Wattignies	Nicole COHEN-CLAYETTE

Conseils d'écoles publiques polyvalentes :

16 rue Montempoivre	Bernadette CATALOGNE

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-041)

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération (n° 122026-012) : Désignation des membres du conseil du 12ème arrondissement au sein des commissions **d'attribution des places en crèches et des logements**

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, rapporteure :

"Je vous propose que l'on passe maintenant à la désignation des membres du conseil du 12ème arrondissement au sein des commissions d'attribution des places en crèche et des logements. La commission crèche attribue les places dans les établissements de la petite enfance. Son rôle est de garantir la neutralité et l'égalité de traitement des familles. Pour votre information, cette commission a permis d'attribuer 1 271 places en 2025. Les prochaines commissions de mai et de juin vont permettre d'attribuer les places pour la prochaine rentrée.
Sur le même principe, la commission logement permet d'attribuer les logements sociaux, toujours dans le respect des principes de neutralité et d'égalité de traitement des demandeurs. Des dossiers anonymes sont soumis à l'examen de la commission qui valide le choix des logements en fonction des priorités sociales et des besoins identifiés pour les demandeurs.
Pour représenter notre assemblée dans ces instances, je vous propose de désigner pour la commission d'attribution des places en crèches :

- Madame Virginie FIOUX
- Madame Évelyne RENAULT-TESSIER
- Madame Lolie ROBERT
- Monsieur Mathieu DELMESTRE
- Monsieur Florent BRUNETTI

Pour la commission logement, je vous propose de désigner :
- Monsieur Nicolas ROUVEAU
- Monsieur Jean-Baptiste LACHENAL
- Madame Bernadette CATALOGNE
- Madame Fabienne STOCHEMENT
- Madame Nicole COHEN-CLAYETTE
- Madame Corinne ATLAN-TAPIERO.

Il n'y a pas d'inscriptions pour intervenir individuellement sur cette délibération.
Je vous propose de procéder au vote. Êtes-vous d'accord pour une désignation de nouveau via un vote à main levée ? Oui, merci beaucoup.
Je vous propose de voter. "

Le collège des élus de la commission d'attribution des places en crèche est composé de 5 membres, sans compter le membre de droit (Mme la Maire du 12ème arrondissement de Paris). Les membres du Conseil du 12ème arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés, en tant que représentants du Conseil au sein de cette commission :

- Virginie FIOUX
- Évelyne RENAULT-TESSIER
- Lolie ROBERT
- Mathieu DELMESTRE
- Florent BRUNETTI

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Le collège des élus de la commission d'attribution des logements est composé de 6 membres, sans compter le membre de droit (Mme la Maire du 12ème arrondissement de Paris). Les membres du Conseil du 12ème arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés, en tant que représentants du Conseil au sein de cette commission :

- Nicolas ROUVEAU
- Jean-Baptiste LACHENAL
- Bernadette CATALOGNE
- Fabienne STOCHEMENT
- Nicole COHEN-CLAYETTE
- Corinne ATLAN-TAPIERO

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-042)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération (n° 122026-013) : Désignation des représentants au sein du Conseil **d'**Établissement du Conservatoire Municipal du 12ème arrondissement

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, rapporteure :

"Je vous propose que l'on passe à la désignation des représentants au conseil d'établissement du Conservatoire municipal du 12ème arrondissement.
On va désigner les représentants. L'article 2 du règlement intérieur des conservatoires parisiens prévoit la désignation également de deux personnalités qualifiées. Ces deux désignations vous seront soumises au prochain conseil d'arrondissement, parce qu'on voulait prendre le temps de pouvoir consulter le conservatoire et son conseil d'établissement avant de désigner ces personnalités qualifiées.
Je vous propose de désigner en tant que représentants du conseil du 12ème arrondissement au sein du conseil d'établissement du Conservatoire municipal du 12ème arrondissement :

- Manon Havet
- Fadila Taïeb
- Éléonore Slama
- Ekatérina Vlassova

Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on fasse de nouveau un vote à main levée ? Oui.
Je vous propose de voter. "

Les membres du Conseil du 12ème arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés en tant que représentants du Conseil du 12ème arrondissement au sein du Conseil d'Établissement du Conservatoire Municipal du 12ème arrondissement.

- Manon HAVET
- Fadila TAIEB
- Éléonore SLAMA
- Ekatérina VLASSOVA

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 23 dont 3 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-043)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération (n° 122026-014) : Désignation des représentants du conseil du 12ème arrondissement au sein du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSPDA) du 12ème arrondissement

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, rapporteure :

"Je vous propose désormais de désigner les représentants du conseil du 12ème arrondissement au sein du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance du 12ème arrondissement.
Je vous propose de désigner les personnes suivantes :

- Lucie CASTETS
- Manon HAVET
- Pierrick PARIS
- Nizar BELGHITH
- Bernadette CATALOGNE
- Éléonore SLAMA
- Damien PIQUEMAL
- Nicole COHEN-CLAYETTE
- Christophe TEISSEIRE
- Mohamed SADOUN
- Clara CHASSANIOL
- Jean-Marie TAPHOUREAU

Est-ce que vous êtes d'accord pour que nous votions de nouveau à main levée ? Oui, merci.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? "

Sont désignés pour représenter le Conseil d'arrondissement au sein du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 12ème arrondissement :

- Lucie CASTETS
- Manon HAVET
- Pierrick PARIS
- Nizar BELGHITH
- Bernadette CATALOGNE
- Éléonore SLAMA
- Damien PIQUEMAL
- Nicole COHEN-CLAYETTE
- Christophe TEISSEIRE
- Mohamed SADOUN
- Clara CHASSANIOL
- Jean-Marie TAPHOUREAU

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-044)

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Concernant les désignations au comité de gestion de la caisse des écoles du 12ème arrondissement et celui du CASVP :
Pour le comité de gestion de la caisse des écoles du 12ème arrondissement :

- Madame SLAMA
- Madame RENAULT-TESSIER
- Madame COHEN-CLAYETTE
- Monsieur TEISSEIRE
- Monsieur GUERAND
- Monsieur PIQUEMAL
- Monsieur TABACCHI
- Monsieur DELMESTRE
- Madame ROUSSEAU
- Madame MARCIN
- Madame CASTETS

Pour le comité de gestion du 12ème du CASVP – Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris seront nommés :

- Monsieur LACHENAL
- Monsieur DELMESTRE
- Madame COHEN-CLAYETTE
- Madame FIOUX
- Monsieur Belghith
- Monsieur BOUIGUE
- Madame RENAULT-TESSIER
- Monsieur ROUVEAU
- Madame HAVET
- Madame ROBERT

- Monsieur BRUNETTI
- Monsieur TAPHOUREAU
- Madame CHASSANIOL
- Monsieur SADOUN
- Madame CASTETS

Voilà pour votre information. "

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération n° 122026-015 : Autorisation donnée à Mme la Maire du 12ème arrondissement de signer les conventions de domiciliation des associations à la Maison de la vie associative et citoyenne du 12ème arrondissement

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, rapporteure :

"On conclut les délibérations en propre avec la délibération n° 122026-015 m'autorisant à signer des conventions de domiciliation des associations à la MVAC du 12ème arrondissement. Cette délibération permettra d'appliquer l'article 2 du règlement intérieur des MVAC parisiennes qui précise que le conseil d'arrondissement peut déléguer à la maire d'arrondissement la signature des conventions de domiciliation. C'est essentiel pour pouvoir réagir très rapidement à ce type de demandes, qui sont extrêmement nombreuses. Pour avoir visité la MVAC, ils ont une magnifique collection de boîtes aux lettres.
Aucun conseiller ne s'est inscrit pour intervenir sur cette délibération. Je vous propose que l'on vote de nouveau à main levée. "

Madame la Maire du 12ème arrondissement de Paris est autorisée à signer les conventions de domiciliation des associations à la Maison de la vie associative et citoyenne du 12ème arrondissement.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-045)

Délibération n° DFPE20260154 : Subvention (5 689 024 euros) et avenant n° 2 et subvention (14 344 **euros) et deux conventions d'investissement avec l'association "France Horizon",** dans le 10ème **arrondissement de Paris, pour ses vingt établissements d'accueil du jeune** enfant

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Nous allons passer à l'examen des délibérations qui sont soumises pour avis du conseil d'arrondissement. Nous passons à la première délibération qui est la délibération 2026 DFPE 154. C'est Madame Virginie FIOUX, adjointe chargée de la petite enfance, des familles et des parentalités, qui va faire le rapport de cette délibération.

Madame FIOUX, vous avez la parole. "

Mme Virginie FIOUX, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

"Bonjour. C'est une délibération de la DFPE qui propose la signature d'un avenant numéro 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027, avec l'association France Horizon. L'objectif est de fixer le montant de la subvention municipale qui sera accordée à cette association pour l'année 2026. Le montant proposé est de 5 689 024 euros pour 20 établissements d'accueil de petite enfance répartis sur l'ensemble du territoire parisien. Il y a une demande de subvention aussi pour des travaux d'investissement qui sont prévus dans deux établissements de petite enfance qui sont situés dans le 14ème arrondissement. Le montant de cette subvention d'investissement pour les travaux est de 14 344 euros.
L'association France Horizon gère 20 établissements sur Paris, avec une capacité totale de 704 places. Il y a une convention qui est en cours, qui a été signée jusqu'au 31 décembre 2027. Il est prévu que chaque année, la subvention allouée pour cette association soit votée et établie. Cette subvention est calculée en fonction d'un coût moyen forfaitaire à la place pour les 20 établissements existants. Au niveau du 12ème arrondissement, on soumet cette délibération pour avis, parce que dans le 12ème arrondissement, sur les 20 établissements qui sont gérés par France Horizon, il y en a 2 qui sont situés dans le 12ème : la crèche le Moulin en herbe au 16, rue des Meuniers et la crèche Léo comme trois pommes, 7 passage Brulon.
C'était pour avoir l'avis pour ces deux subventions, pour les investissements et pour la subvention pour l'année 2026. Merci. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Fioux. Je passe la parole à Madame CHASSANIOL qui s'est inscrite pour une intervention. "

Mme Clara CHASSANIOL, **Conseillère d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Je crois qu'il y a eu une erreur. Je serai ravie de voter cette délibération. C'est plutôt sur la délibération suivante, sur laquelle je m'étais inscrite. Merci. "

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Formidable. Je vous propose que l'on passe au vote sur cette délibération DFPE 154. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adopté.	

(DELIB 12-2026-046 AVIS)

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération n° DPMP 20260004 : Subventions (318 000 euros) et conventions à cent douze structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville **Vie Vacances au titre de l'année** 2026

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Je vous propose que l'on passe maintenant à la délibération 2026 DPMP4. Je donne la parole à Monsieur Paris, conseiller délégué à la prévention et à la sécurité du quotidien et à la tranquillité publique. Monsieur Paris, vous avez la parole. "

M. Pierrick **PARIS conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

"Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération annuelle traditionnelle concernant les subventions de la Ville au dispositif Ville Vie Vacances, qui est un dispositif partenarial avec l'État et en l'occurrence, avec la préfecture de région pour permettre aux jeunes âgés de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances de pouvoir disposer d'activités de proximité ou des courts séjours à dimension culturelle, civique, sportive, de loisirs, etc. C'est une belle initiative, en partenariat avec l'État, qui existe depuis des années, voire des décennies.
Au total, ce sont 164 projets parisiens qui verront le jour pour un montant global de subvention de 318 000 euros en 2026. Pour ce qui est du 12ème, les associations qui ont candidaté et qui ont été retenues sont La Camillienne autour de trois projets : un projet de court séjour qui concernerait 16 jeunes, évidemment 8 jeunes femmes et 8 jeunes hommes, à l'Ile de Loisirs de Jablines-Arnet en Seine-et-Marne pour faire du VTT, du canoë-kayak, de la course d'orientation, des baignades, de l'accrobranche, etc., des activités sportives et de loisir. Une deuxième initiative qui concernerait 40 jeunes, toujours 20 garçons et 20 filles, autour d'un projet qui serait plus localisé parisien, avec des rencontres avec différents partenaires autour d'un projet de visites, de rencontres, d'ateliers autour des valeurs républicaines et de citoyenneté. Et puis enfin, une activité bien connue qui a lieu depuis plusieurs années tous les mois de juillet et août au gymnase Reuilly, de futsal organisé de longue date par La Camillienne, qui concernera 120 jeunes, toujours avec l'objectif d'avoir 60 garçons et 60 filles. En 2025, il y a eu 120 garçons et 30 filles. La parité n'était pas atteinte, mais c'est une activité qui mobilise encore davantage les garçons que les filles, ce que l'on peut regretter. La Camillienne s'engage à progresser en la matière. Et puis la quatrième et dernière association qui agira sur le 12ème, ce qui ne veut pas dire que les enfants du 12ème ne peuvent pas participer à des activités dans d'autres arrondissements. Je ne vous parle que des associations du 12ème ou des activités qui auront lieu dans le 12ème La quatrième et dernière sera donc Veni Verdi, une association bien connue d'agriculture urbaine qui autour du jardin du collège Germaine Tillion, organisera des activités sur ce sujet, des activités pédagogiques sur ce sujet.
Pour les enfants du 12ème ne pouvant pas partir en vacances, je vous demande d'approuver cette délibération. J'ajoute par ailleurs que le 12ème, au-delà de cette subvention parisienne, la Ville de Paris et le 12ème arrondissement en particulier, même si ce n'est pas de la subvention en cash, mettent aussi à disposition des tas d'équipements sportifs pour que ces activités puissent avoir lieu. Je pense notamment au stade Alain MIMOUN, qui accueille chaque année plusieurs centaines de jeunes. Le 12ème est bien engagé dans cette initiative. Merci beaucoup. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Paris pour ce rapport. Je donne la parole à Monsieur BRUNETTI. "

M. **Florent BRUNETTI Conseiller d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Les subventions, c'est un concept dont on parle beaucoup. Ceci est défini dans la loi et dans le Code général des collectivités territoriales. Pour les collectivités locales que nous sommes, ces modalités d'attribution incluent un critère essentiel : celui d'intérêt local du projet. Cela peut prendre aussi plusieurs formes : des formes numéraires, des aides en nature. Vous parliez par exemple de mise à disposition aussi de locaux. Vous parliez des Iles de Loisirs. Le rôle essentiel de la région dans le développement des Iles de Loisirs pour lesquelles nos enfants après peuvent aller profiter de services de grande qualité, mais tout ceci a un coût. Cela fait beaucoup parler. Il y a des règles de transparence et de contrôle qui sont prévues dans le CGCT. Les associations doivent fournir des copies certifiées de leurs comptes, des documents pour le bon usage des aides versées selon l'activité visée. Il y a aussi une définition de règles de neutralité et de respect des valeurs républicaines.

Pourquoi nous en parlons souvent ? Parce qu'à Paris, c'est entre 270 et 300 millions d'euros par an de subventions numéraires auxquelles s'ajoutent diverses aides en nature, des réductions de loyers, de la mise à disposition de salles, de personnel. Le montant global estimé n'est cependant jamais précisé dans la synthèse annuelle de la vie associative. J'espère que ce sera le cas durant ce mandat.

Ces budgets, s'ils sont importants, c'est que Paris compte près de 80 000 structures actives. C'est une vitalité qui constitue un atout majeur pour notre Ville. Dans notre groupe Union de la droite et du centre pour le 12ème nous ne cesserons de le saluer. L'exemple de La Camillienne, qui est présente dans cette délibération, est flagrant. Elle propose depuis plus de 130 ans des activités autour de nombreux sports et disciplines culturelles aux jeunes de notre arrondissement. Son local rue des Meuniers est devenu un lieu incontournable de nos quartiers, une institution qui est précieuse pour notre tissu social.

Ce sont donc là des activités qui sont réellement d'utilité publique. Ce genre d'acteurs de terrain relève de nombreux défis chaque jour, au premier rang desquels la pérennisation de leurs activités. Au-delà du soutien public, cela suppose une gestion rigoureuse de leurs coûts, le développement d'activités économiques, la mobilisation de mécènes et de partenaires privés. C'est un sujet qui a été travaillé par exemple au conseil économique social et environnemental lors de son dernier mandat, avec un rapport extrêmement important là-dessus.

Pourquoi à Paris – et ceci a notamment été le cas dans notre campagne municipale -, nous avons été amenés à avoir autant de débats sur la question des subventions ? C'est parce que la gestion de ces questions par la majorité à laquelle vous appartenez n'a fait qu'alimenter malheureusement la suspicion sur les méthodes d'attribution de reconduction de ces subventions.

Au-delà même des montants précis, on a pu voir que certains objets étaient peut-être plus farfelus ou moins en rapport avec le quotidien des Parisiens. Ces projets ont tout de même reçu des aides de la Ville. Cela s'est révélé être un symbole désastreux, alors que notre Ville – on ne cessera de le rappeler aussi – a dépassé au cours du dernier mandat les 10 milliards d'euros de dette.

Si la Ville est tenue de respecter des règles de transparence et de contrôle d'utilisation de ces subventions, notamment avec les documents que je précisais tout à l'heure, rien ne l'oblige à publier ces documents sur un site, sur un open data ou à les transmettre aux élus d'opposition ne le faisant pas, ceci alimente exactement ces suspicions. On l'a vu ces derniers temps.

C'est aussi notre rôle d'élus ici que de pouvoir voter en cette assemblée ces subventions de façon éclairée. Cela se complique quand on a dans une même délibération 112 structures différentes de tous les arrondissements. Or dans ce dossier, il y avait 25 pièces jointes pour un total de 671 pages. Par chance, le conseil est assez léger. L'exposé des motifs de cette délibération est plutôt clair sur la répartition par arrondissement, mais on peut étudier d'autres délibérations par le passé. Ce n'est

cependant pas toujours le cas. Cela demande de chercher parfois ne serait-ce que pas forcément une aiguille, mais une information de base dans une botte de foin.
On a donc une transparence de façade à double vitesse qui malheureusement, nuit un peu à notre action publique.
Si on appelle à une gestion plus rigoureuse de l'argent public et à une transparence accrue dans les attributions, ce n'est pas la même chose que de remettre en cause le concept même de subvention. C'est au contraire le valoriser et le protéger. Les missions d'intérêt local que les associations peuvent mener dans les domaines du sport, de la solidarité ou encore de la culture méritent d'être soutenues quand elles sont proposées dans les règles et vérifiées ensuite.
On remercie encore La Camillienne pour son action et toutes les autres associations qui agissent au quotidien pour tous les habitants du 12ème arrondissement. Je vous remercie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Je vous remercie, Monsieur BRUNETTI. Je suis ravie de constater que nous partageons au moins un attachement fort au tissu associatif particulièrement vivant du 12ème arrondissement. Je donne la parole à Monsieur PARIS pour vous répondre, s'il le souhaite. "

M. Pierrick PARIS **Conseiller d'arrondissement** :

"Très brièvement, parce que j'ai le sentiment que notre conseil d'arrondissement s'est un peu transformé en conseil de Paris. Ces débats sont un peu plus globaux que la délibération dont l'inscription a fait l'objet. Il y a quelques contradictions dans l'intervention de Monsieur Brunetti. La première est de demander davantage de transparence et puis de reprocher d'avoir trop de pièces jointes. Parce que s'il y a trop de pièces jointes, c'est parce qu'il s'agit de subventionner des projets particuliers individuellement. Chaque projet, chaque association en pièce jointe de la délibération fait l'objet d'une description détaillée, d'un plan financier, d'un descriptif du projet. Il faut donc savoir ce que vous voulez : soit on fait trop court, soit on fait trop long. La transparence que vous revendiquez, je trouve que dans cette délibération, elle est totalement affichée.
C'est tout ce que je voulais préciser, Madame la Maire. Je note le compliment. Vous avez dit que d'autres délibérations n'étaient pas toujours claires, que vous trouviez que celle-ci l'était plutôt. Je ne doute pas que vous la voterez avec enthousiasme. Merci. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci, Monsieur Paris. Avant de mettre cette délibération au vote, je souhaite signaler à cette assemblée que Monsieur Nizar BELGHITH ne va pas prendre part au vote, puisqu'il est administrateur de La Camillienne. Pour qu'il n'y ait pas d'interférences entre ces activités, il ne prendra pas part au vote.
Je mets cette délibération au vote. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 23 dont 3 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 01
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adopté.	

(DELIB 12-2026-047 AVIS)

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération n° DSP 20260032 : Subventions (42 663 euros) à quinze associations et **organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la** santé mentale 2026

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Nous allons maintenant passer à la délibération DSP 32. Je donne la parole à Madame Renault-Tessier, adjointe chargée des seniors, de la santé et de la prévention, de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap pour nous présenter cette délibération. "

Mme Évelyne RENAULT-TESSIER, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci, Madame la Maire.
Chers collègues, cette délibération 2026 DSP 32 porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 42 663 euros à 15 associations et organismes dans le cadre d'un appel à projets qui a été lancé en octobre 2025 par la Ville de Paris.
Sur 128 candidatures reçues, 15 projets ont été sélectionnés avec des critères de pertinence territoriale d'une part, de faisabilité et de qualité des projets d'autres part.
Pour se concentrer sur ce qui concerne le 12ème arrondissement, il y a un seul projet qui a été financé, qui concerne spécifiquement notre arrondissement. Il s'agit d'une subvention de 3 000 euros attribuée à la communauté professionnelle territoriale de santé de Paris 12.
Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du mois de la santé mentale d'avril 2026. Cette CPTS12 a organisé un ensemble d'actions, notamment là aussi décrites dans leurs projets, des ateliers d'écriture, des sessions de jeux favorisant l'expression émotionnelle, des ateliers créatifs pour les enfants, des interventions spécifiques à destination en particulier des lycéennes et des lycéens, notamment avec des outils qui sont éprouvés par des associations, qui sont des outils appelés de secourisme en santé mentale.
L'ensemble de ces actions vise plusieurs objectifs : améliorer l'accès à l'information en santé mentale, développer les compétences psychosociales, l'écoute, l'empathie, l'expression de soi, lutter contre les stigmatisations des troubles psychiques et encourager l'engagement des habitants et des habitantes.
Le projet s'appuie également sur un réseau local structuré qui associe dans cette communauté des professionnels de santé, des établissements scolaires, des structures culturelles comme les bibliothèques, renforçant ainsi la coordination territoriale dans le 12ème de ces actions.
Un petit mot pour cette CPTS du 12ème. C'est une structure qui regroupe les professionnels de santé du territoire, ici l'arrondissement, qui sont organisés par les agences régionales de santé, qui regroupe médecins, paramédicaux, acteurs médicosociaux, établissements hospitaliers. Son rôle est d'améliorer la coordination des soins, de faciliter les recours de santé des patients, mais aussi de développer des actions de prévention et de santé publique à l'échelle locale. Ils étaient donc bien dans leur rôle.
Pour tout cela, je vous invite à voter cette délibération. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci beaucoup, Madame RENAULT-TESSIER. Je donne la parole à Madame CHASSANIOL, qui l'avait demandée sur cette délibération. "

Mme Clara CHASSANIOL, **Conseillère d'arrondissement** :

"Exactement, merci Madame la Maire.
Merci pour cette délibération. Je souhaitais tout d'abord saluer la volonté de la Ville de s'inscrire dans le cadre de la grande cause nationale consacrée à la santé mentale. Évidemment, je soutiendrai cette délibération. Simplement, je voulais en profiter déjà, si vous me le permettez d'avoir une pensée pour ceux qui souffrent de ces troubles, parfois et trop souvent dans le silence, dans l'isolement. Je voudrais aussi penser aux professionnels qui les accompagnent, aux proches, et aux aidants.
Je voudrais également ajouter deux réalités qui doivent à mon avis nous alerter sur la constitution plus largement d'une politique municipale autour de la santé mentale, une politique plus ambitieuse. La première des choses, ce sont les inégalités entre les femmes et les hommes face à la santé mentale, qu'il s'agisse de l'exposition à certains troubles, de la détection, de la prise en charge. Il y a énormément d'inégalités en la matière. La seconde est la forte progression des troubles anxieux et dépressifs chez les jeunes, malgré des dispositifs qui existent comme Mon soutien psy, mais qui ne sont pas encore assez développés, pas encore assez pris précocement et parfois trop éloignés. Mais à titre d'information pour ce conseil d'arrondissement, il y a près de 30 % des 11-24 ans qui sont concernés par des troubles et qui ont besoin d'un accompagnement. En 2023, 28 425 jeunes filles ont été hospitalisées pour des gestes auto-infligés, ce qui est 4 fois plus que pour les garçons. Je pense que ce sont des chiffres qui doivent nous alerter et qui nécessitent que l'on ait une politique ambitieuse aussi à l'échelle de la Ville de Paris et de l'arrondissement.
C'est pourquoi, pendant la campagne municipale qui vient de s'achever, nous avions porté l'idée de créer des cellules d'écoute psychologique de proximité dans le cadre des centres Paris Anim' qui accueillent des jeunes pour éviter la difficulté parfois de rentrer dans un cabinet de psychologie, ou en tout cas d'avoir des lieux qui puissent être des accueils plus accessibles pour les jeunes, mais aussi pour faciliter l'accès à un professionnel, contribuer à lever les tabous, vous en avez parlé, à déstigmatiser la souffrance psychique, permettre une prise en charge plus précoce de ces troubles.
Soutenir les associations est évidemment essentiel. Ces subventions sont utiles, mais la municipalité, à mon sens, pourrait aller plus loin en envisageant la création également d'un lieu dédié à la santé mentale au sein d'un centre de santé prévention qui serait plus large que sur les troubles psychologiques, mais qui pourrait être un centre dédié à l'arrondissement, identifiable, accessible, ressource pour les habitants et qui permettrait d'aller plus loin avec un volontarisme de la part de la Ville pour accompagner les associations, mais aussi l'ensemble des personnes qui peuvent souffrir de ces troubles.
Je vous remercie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci beaucoup, Madame CHASSANIOL, Mme RENAULT-TESSIER. Est-ce que vous voulez répondre ? Je vous en prie. "

Mme Évelyne RENAULT-TESSIER, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci beaucoup, parce qu'on va être effectivement d'accord sur les engagements de la Ville et de l'exécutif pour effectivement aller dans ce sens. C'est une délibération qui va nous permettre de réaffirmer notre engagement fort sur la santé mentale, en particulier vers les jeunes et tout à fait

avec cet angle de différence genrée qui est très nette. Je ne vais pas être très longue, il y aurait évidemment beaucoup de chiffres. Les troubles de la santé mentale, voire les handicaps, sont effectivement très élevés, avec des causes de problèmes de santé très importants, notamment chez les plus jeunes.
Je voulais juste, pour ne pas aller dans les chiffres, rappeler que l'on a déjà un tissu sur le 12ème qui est assez important. La CPTS, on en a parlé, c'était l'objet de cette subvention, mais on a des structures spécialisées : le CMP Saint-Eloi, un CAPP – Centre d'Adaptation Pyscho Pédagogique – pour les problèmes scolaires, on a un hôpital de jour, une structure privée qui fonctionne assez bien, Santé mentale rue du Sahel. Et évidemment, d'autres structures qui s'articulent autour de la CPTS avec des engagements sur l'information, la sensibilisation, la déstigmatisation, mais aussi le développement de ces formations des premiers secours en santé mentale. C'est vraiment aussi un angle que l'on peut aider à développer pour rejoindre ce que vous proposiez, mais pour faire aussi de l'aller vers et aider les personnes à être soi-même des relais individuellement pour être au plus près des troubles et pour les prévenir. On a aussi un conseil local de santé mentale qui groupe trois arrondissements dont le 12ème, qui fonctionne assez bien, qui a des missions de coordination et de mettre autour de la table les habitantes, les habitants, les élus, les associations et les acteurs, voire même des acteurs culturels qui peuvent aussi participer sur un enjeu d'inclusivité, de mixité entre personnes souffrant de troubles mentaux et des personnes qui n'en souffrent pas. C'est aussi un enjeu très important que l'on voudrait mettre en avant. Ce serait aussi de structurer la coordination et la co-construction de toutes ces actions.
Je suis ravie de voir que l'on pourra porter des mesures ensemble. Merci. "

"Merci beaucoup pour ces interventions. Je vous propose que l'on passe maintenant au vote de la délibération. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-048 AVIS)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération n° V122026-002 : **Vœu relatif à la reprise du dialogue social au sein de la Caisse** des écoles du 12ème **arrondissement et à l'amélioration des conditions de travail des agents** au service de la sécurité des enfants, déposé par Clara CHASSANIOL

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Nous avons terminé l'examen des délibérations qui étaient inscrites à l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement. Je vous propose que l'on passe maintenant à l'examen des vœux déposés. On va commencer par le vœu relatif à la reprise du dialogue social au sein de la caisse des écoles du 12ème arrondissement et à l'amélioration des conditions de travail des agents au service de la sécurité des enfants, déposé par Madame Chassaniol.
Je vous donne la parole. "

Mme Clara CHASSANIOL, Conseillère **d'arrondissement** Paris, rapporteure :

"Merci beaucoup, Madame la Maire.
Chers collègues, je vous propose un vœu sur le rétablissement du dialogue social au sein de la caisse des écoles. Vous l'avez probablement suivi pendant les semaines de campagne que nous avons passées, ceci a été un sujet extrêmement important puisqu'en février dernier, les agents de la caisse des écoles du 12ème arrondissement se sont mobilisés massivement – jusqu'à 75 % –. C'était le résultat d'un profond malaise qui s'était enraciné depuis des années en réalité, à cause de pratiques managériales jugées toxiques et d'une dégradation importante du climat de travail. C'est une situation qui a été en grande partie héritée d'une mauvaise gestion lors de la précédente mandature et qui a duré trop longtemps. Les alertes ont été ignorées, la parole des agents et de leurs représentants n'a pas été entendue, le dialogue social a été abîmé, voire totalement mis à l'arrêt. Or, un service public ne peut fonctionner durablement dans l'ignorance de celles et ceux qui le font vivre au quotidien, d'autant que les agents de la caisse des écoles participent également au quotidien, jouent un rôle dans la vie quotidienne des enfants, dans le cadre scolaire, périscolaire pour leur bien-être, leur éducation et leur sécurité. Un service public fort et efficace, je crois, est un service public fondé sur la confiance, sur le respect, sur la transparence et surtout sur le dialogue, des valeurs qui avaient été passablement oubliées lors de cette précédente mandature.
Le dialogue permet également d'améliorer le quotidien des services. Écouter les agents, c'est mieux comprendre les réalités du terrain. Associer les représentants du personnel, c'est construire des solutions durables également. C'est ce qui a manqué.
Avec ce vœu, je vous propose d'ouvrir une nouvelle ère qui serait fondée sur l'apaisement, la concertation, les mesures concrètes d'amélioration de conditions de travail et une attention réelle au respect des règles d'équité et de transparence dans le cadre de ce service public.
Je ne doute pas que l'on puisse partager, en tout cas être d'accord sur le fait d'avancer pour notre service public et qu'il soit à la hauteur des missions qu'il porte et des valeurs qu'il incarne.
Je sais également que vous êtes personnellement engagée, Madame la Maire, sur la qualité des services publics. En tant que présidente de la Caisse des écoles, j'espère que vous accepterez de rétablir un dialogue serein, sincère et constructif avec ces agents, afin de garantir la continuité, la qualité du service public, des conditions de travail dignes pour les agents et la sécurité et le bien-être des enfants du 12ème arrondissement.
Je vous remercie. "

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci, Madame CHASSANIOL.
Je vais me permettre de vous répondre directement, en tant que présidente de la Caisse des écoles du 12ème arrondissement.
Je tiens déjà à vous remercier pour l'intérêt que vous portez aux agents de la caisse des écoles du 12ème arrondissement et à la qualité du dialogue social au sein de cette dernière. C'est en effet un service public essentiel, cette caisse des écoles intervient au quotidien dans la vie des enfants, des familles et des écoles publiques du 12ème arrondissement. En réalité, en assurant la restauration scolaire, elle assure bien plus puisqu'elle contribue au bien-être des élèves, à leur éducation alimentaire et à leur éducation citoyenne. C'est ce qui a été fait dans la mandature précédente et c'est ce que l'on continuera à faire avec plein de choses je dirais autour de la question alimentaire qui recouvre bien d'autres enjeux.
En tant que présidente de la Caisse des écoles, évidemment le bon fonctionnement de cette structure est l'une de mes priorités. Dès les premiers jours du mandat, je me suis rapprochée du directeur de cette caisse des écoles afin d'engager un travail partenarial avec lui. Ce travail est déjà en cours, les différentes instances de la caisse des écoles sont déjà convoquées. Elles se réuniront dans les jours à venir. La continuité du service est assurée, c'est fondamental.
L'amélioration et la qualité des conditions de travail des agents n'est évidemment pas un sujet périphérique, c'est même une condition du fonctionnement de la restauration scolaire, au-delà des questions très importantes, fondamentales du bien-être des agents au travail. En ce sens, mon attention portée au dialogue social à la caisse des écoles a été évidemment prioritaire pour moi et n'a pas attendu, si je peux me permettre, le dépôt de ce vœu. D'ailleurs, une rencontre avec les représentants du personnel de la caisse des écoles est déjà prévue et se tiendra à la fin du mois de mai. Cette attention restera évidemment constante.
Je reconnais bien sûr le signal d'alerte qui a été envoyé par le personnel de la caisse des écoles, puisqu'une grève suivie à près de 75 % des personnels de restauration, c'est un signal fort. Il doit être entendu.
Je me permets néanmoins de nuancer un tout petit peu l'idée d'un dialogue social totalement interrompu, puisque quand on regarde les comptes-rendus des comités sociaux territoriaux, on observe plutôt un dialogue social réel même si évidemment, je ne nie pas du tout les difficultés qui ont pu avoir lieu au sein de cette caisse des écoles. Parmi les progrès déjà obtenus, les organisations syndicales ont elles-mêmes reconnu plusieurs améliorations ces dernières années, notamment en termes de modernisation des outils de travail, de qualité des recrutements, d'équipements ergonomiques, des actions contre la pénibilité sur les formations qualifiantes, sur les mobilités durables. Effectivement, il y a eu des difficultés dans le dialogue social, mais ce n'est pas l'absence totale de dialogue social que l'on constate, mais plutôt une dégradation récente de la situation, dont des signes d'amélioration sont néanmoins déjà visibles.
Évidemment, je souhaite poursuivre et renforcer cette dynamique. Je réaffirme les principes de gouvernance qui guideront mon action tout au long de mon mandat de présidente de la caisse des écoles. Les annonces organisationnelles devront suivre des circuits clairs, notamment. Je crois que c'est ce qui a pu pêcher. L'objectif est de consolider des repères simples, équité, transparence, respect des rôles des uns et des autres, responsabilité hiérarchique et bien sûr, continuité du service.
Les agents et les agentes de la caisse des écoles peuvent donc évidemment compter sur mon engagement continu et mon soutien. Je vous propose, Madame Chassaniol, de retirer ce vœu, puisque j'ai l'impression qu'en réalité, ce que nous avons déjà entamé permet de répondre à ce

vœu. Mais si vous souhaitez le maintenir, on procèdera au vote et dans ces cas-là, je le mettrai au vote avec un avis négatif de l'exécutif. Non pas parce que l'on est en désaccord sur le contenu, mais parce qu'on fait en réalité ce que vous appelez de vos vœux, même si on partage l'importance de cette question.
Est-ce que vous souhaitez le maintenir ? "

Mme **Clara CHASSANIOL, Conseillère d'arrondissement** :

"Merci pour votre réponse. Je vais le maintenir, puisqu'il y a quand même un certain nombre d'éléments, même de soutien très concret des agents, qui sont portés par les agents. Il est important pour moi de continuer à les soutenir dans cette démarche. Je vous remercie cependant pour votre réponse circonstanciée et d'aller à leur rencontre. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"C'est votre droit bien sûr de le maintenir. On va le passer au vote. Je signale juste que le vote contre de l'exécutif ne signifiera en rien le fait que l'on ne soutient pas les agents, évidemment. C'est plus procédurier. Madame Marcin demande une explication de vote. Je vous donne la parole. "

Mme **Françoise MARCIN Conseillère d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Je me permets d'intervenir, puisque je suis membre de la caisse des écoles. J'avoue que cette situation n'a pas été évoquée durant la mandature précédente, sur ce malaise du personnel, que j'ai appris durant la campagne électorale. Je le regrette. J'aurais bien aimé que nous ayons plus de transparence au sein de la caisse des écoles sur l'écoute et le respect des agents, que notre groupe remercie d'être présents. Mais je crois qu'il est nécessaire d'engager rapidement des mesures concrètes pour améliorer leurs conditions de travail et pour garantir la qualité du service public rendu et éviter que 75 % du personnel se retrouve en grève.
Vous avez répondu préalablement à mon intervention. J'avais l'intention de vous demander un point précis sur les faits en séance, sur le conflit et la manière dont vous comptiez régler ce conflit. Mais je vois que vous avancez un peu rapidement. J'entends que vous rencontrez le personnel de la caisse des écoles fin mai. Étant donné que je suis membre de la caisse des écoles, je souhaiterais être associée à cette rencontre par pure transparence.
Nous nous abstiendrons, même si nous soutenons le personnel de la caisse des écoles. Nous nous abstenons sur le vœu de Madame CHASSANIOL. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci beaucoup, Madame MARCIN. En effet, vous l'avez souligné vous-même, les éléments de réponse à votre intervention se trouvaient dans mon intervention. Je suis navrée pour cette célérité, mais on peut appeler aussi cela de l'efficacité.
Je vous propose de mettre ce vœu au vote. "

Considérant la mobilisation très largement suivie des agents de la Caisse des écoles du 12ème arrondissement, avec plus de 75 % de grévistes en février dernier, révélant un malaise profond et durable au sein de ce service public essentiel ;

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Texte du **vœu** déposé :

Considérant que les alertes répétées des agents et de leurs représentants syndicaux faisant état de dysfonctionnements importants dans l'organisation et la gestion de la Caisse des écoles, signalés depuis plusieurs années ont été écartés par la majorité municipale précédente ;

Considérant que ces dysfonctionnements se traduisaient notamment par un manque de transparence dans la prise de décision, une absence de concertation avec les équipes, ainsi que des pratiques managériales contestées, contribuant à une dégradation du climat de travail ;

Considérant qu'une personne considérée comme responsable de ces dysfonctionnements par les agents a quitté ses fonctions récemment provoquant le soulagement des équipes ;

Considérant que le dialogue social avait été fortement dégradé, voire interrompu, malgré les signalements et les demandes formulées par les agents et leurs représentants ;

Considérant que la situation qui a été vécue durant tant de mois avait engendré des conséquences concrètes sur le fonctionnement des services, la qualité du service public rendu et l'engagement des agents ;

Considérant que les agents de la Caisse des écoles jouent un rôle fondamental dans la vie quotidienne des enfants, notamment dans le cadre de la restauration scolaire et des temps périscolaires, contribuant pleinement à leur bien-être, à leur éducation et à leur sécurité ;

Considérant que la qualité des conditions de travail des agents constitue un élément déterminant pour garantir un encadrement de qualité et la sécurité des enfants accueillis dans les écoles du 12ème arrondissement ;

Considérant qu'il est indispensable de rétablir un fonctionnement conforme aux valeurs du service public, fondé sur l'équité, la transparence, le respect des agents et un dialogue social constructif ;

Considérant l'attachement affiché par le nouvel exécutif au dialogue social et au bon fonctionnement des services publics.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Sur proposition de Clara CHASSANIOL, le Conseil du 12ème arrondissement émet le **vœu** que :

1. La Maire du 12ème arrondissement de Paris, en sa qualité de présidente de la Caisse des écoles du 12ème arrondissement, engage dans les plus brefs délais une démarche visant à rétablir un dialogue social serein, sincère et constructif avec les agents et leurs représentants ;
2. Les représentants des personnels soient reçus rapidement afin d'ouvrir des discussions permettant de répondre aux difficultés exprimées et d'apaiser la situation ;
3. Une démarche de médiation ou d'accompagnement externe puisse être mise en place, si nécessaire, afin de restaurer un climat de confiance durable au sein des équipes ;
4. Un diagnostic partagé de la situation soit réalisé, associant l'ensemble des parties prenantes, afin d'identifier précisément les dysfonctionnements et de définir des solutions concrètes et opérationnelles ;
5. Des mesures rapides soient engagées pour :
   - améliorer les conditions de travail des agents,
   - garantir le respect des règles de transparence et d'équité,
   - assurer une organisation du travail claire et conforme aux missions de chacun ;
6. Une attention particulière soit portée à la prévention des risques psychosociaux et à la protection des agents signalant des dysfonctionnements ;
7. L'ensemble de ces actions soit conduit dans l'objectif de parvenir à un accord équilibré et durable, permettant de rétablir un fonctionnement apaisé du service ;
8. Ces mesures visent à garantir pleinement :
   - la continuité et la qualité du service public,
   - des conditions de travail dignes pour les agents,
   - et la sécurité ainsi que le bien-être des enfants accueillis dans les écoles du 12ème arrondissement ;
9. Le Conseil du 12ème arrondissement soit régulièrement informé des suites données à ces démarches et de l'évolution de la situation.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : +26 dont 3 pouvoirs	
Pour : 01	Contre : 25
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable Le vœu est rejeté.	

(VOEU 12-2026-049 VOEU)

Arrivée de M. ROUVEAU (pouvoir donné à Mme RENAULT-TESSIER), après le vote du vœu 122026-002, relatif à la sécurité des enfants dans le périscolaire.

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération n° V122026-003 : **Vœu relatif à la sécurité des enfants dans le périscolaire, à l'accompagnement des** familles et à la structuration des équipes éducatives, déposé par Clara CHASSANIOL

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Je vous propose que l'on passe maintenant au vœu relatif à la sécurité des enfants dans le périscolaire, à l'accompagnement des familles et à la structuration des équipes éducatives, déposé par Clara CHASSANIOL. Je vous passe la parole. "

Mme Clara CHASSA**NIOL, Conseillère d'arrondissement Paris, rapporteure** :

"C'est un vœu effectivement, pour revenir sur cette question de la sécurité des enfants dans le périscolaire. Les derniers mois ont révélé un scandale massif, cela n'a échappé à personne, avec des vies brisées à travers des violences sexuelles commises sur des enfants qui se sont multipliées ces dernières années dans le périscolaire parisien. Ces faits ont provoqué la sidération des familles, l'incompréhension, la colère et surtout une peur qu'aucun parent ne devrait ressentir en plaçant son enfant dans un service public. C'est une honte pour la Ville. Je voudrais là aussi avoir une pensée pour celles et ceux qui en ont été victimes. La peur que les familles ressentent aujourd'hui n'est pas seulement liée aux faits qui ont eu lieu, mais également aux défaillances d'un système qui a entouré cette organisation du périscolaire, qui a également touché le 12ème arrondissement avec des exemples dramatiques à Reuilly, Bignon, Élisa Lemonnier, qui ont révélé des retraits tardifs de personnels mis en cause, des signalements trop tardifs à la justice, un manque de transparence envers les familles également, l'absence d'accompagnement clair et des dysfonctionnements de management. On pourrait aller plus loin.
Lorsqu'un système montre tant de dysfonctionnements structurels, c'est le devoir des élus d'agir. Aujourd'hui, il y a urgence à remettre de l'ordre dans cette gestion du périscolaire en matière de recrutement, de formation, de structuration des équipes, mais aussi dans l'accompagnement des victimes et des familles pour rétablir la confiance. C'était le sens de la démarche du maire de Paris, que de consacrer un précédent conseil de Paris, le premier conseil de Paris à l'adoption d'un plan pour le périscolaire parisien. Ce plan pose des jalons utiles, il est important de le souligner, mais reste néanmoins très insuffisant. Les drames qui se sont déroulés exigent davantage que des ajustements avec une refonte globale de l'organisation du périscolaire.
Je vous propose d'élargir ce plan, d'aller plus loin, notamment en allant plus loin qu'une commission d'évaluation qui avait été proposée, dont on ne sait de qui elle sera exactement composée, en confiant à un acteur externe la charge de réaliser un audit indépendant sur des drames aussi importants que ceux-là. Je pense qu'il est important de garantir cette indépendance avec un audit sur la situation, afin d'expertiser les failles, les dysfonctionnements qui ont pu avoir lieu dans toute la chaîne de responsabilité. En instituant également une vraie inspection municipale du périscolaire à l'échelle de l'arrondissement, qui serait capable d'effectuer des contrôles inopinés dans l'ensemble des espaces du périscolaire, de signaler immédiatement des faits graves pour prendre des mesures, des suspensions, engager des procédures pénales par la suite et de fournir un rapport annuel d'inspection présenté au conseil d'arrondissement pour que l'on puisse suivre aussi ces démarches au sein de l'arrondissement.
Concernant les équipes, en plus de la refonte du système de recrutement et de formation, je vous propose d'engager la Ville dans une organisation qui reposerait à l'issue de la mandature sur des agents titulaires. Aujourd'hui, ¾ des animateurs sont vacataires sur des horaires morcelés, dans une précarité qui rend parfois difficile la constitution d'équipes stables et formées.

Je proposais aussi une prime d'engagement professionnel, une priorisation de l'examen des candidatures au logement social pour les titulaires. Et enfin, dans le cadre des procédures de signalement d'information aux familles qui avaient dysfonctionné, qui se sont révélées parfois silencieuses alors que les parents avaient besoin de transparence et de soutien, je vous propose d'instituer au sein de l'arrondissement une cellule de signalement, d'écoute et d'accompagnement des familles pour s'assurer de son bon fonctionnement au sein de l'arrondissement, d'instaurer une information systématique des familles, de tout signalement ou incident grave qui serait survenu dans le périscolaire, cette information devant être la même pour les établissements publics, mais également privés. Je propose également de permettre en cas d'évènement grave la possibilité de changer rapidement d'école si c'est nécessaire pour un enfant et de mettre en œuvre un dispositif municipal d'accompagnement psychologique destiné aux enfants victimes ainsi qu'à leurs parents. C'est pour compléter le plan qui a été adopté en conseil de Paris, afin de créer un cadre réellement sécurisé, vigilant et à l'écoute pour les faits qui pourraient survenir, et en tout cas empêcher que de nouveaux surviennent. Je vous le propose à la fois pour les enfants qui pratiquent chaque jour ces activités périscolaires, mais aussi pour ceux à venir et pour tous ceux qui participent à leur éducation avec bienveillance et passion.
Je vous remercie pour l'attention que vous pourrez avoir et pour la considération que vous aurez pour ces propositions, pour eux et pour ceux à venir. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Chassaniol. Je passe la parole à Madame Éléonore Slama pour la réponse de l'exécutif. "

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Madame CHASSANIOL, mes chers collègues, ce vœu aborde un sujet grave et douloureux qui a profondément touché plusieurs familles de notre arrondissement. Permettez-moi d'avoir d'abord une pensée pour elles. Je veux vous remercier, Madame Chassaniol, de porter ce vœu avec sérieux, avec responsabilité et vous dire que nous partageons bien sûr pleinement l'exigence qui le fonde. Garantir à chaque enfant un cadre périscolaire sûr, protecteur et digne de confiance et ne laisser aucune famille seule face à de telles situations. La sécurité et le bien-être des enfants est notre priorité absolue. C'est précisément pourquoi je souhaite vous répondre point par point et avec transparence.
Vous le savez, Emmanuel Grégoire, Maire de Paris, a annoncé un nouveau plan d'action contre les violences faites aux enfants, adopté en conseil de Paris le 14 avril dernier. Si on reprend vos demandes dans ce vœu, sur l'audit indépendant, précisément une commission indépendante a été annoncée pour établir un état des lieux et formuler des préconisations. Ces conclusions seront partagées avec les conseils d'arrondissement. Sur le recrutement et la professionnalisation, un quadruple contrôle est désormais systématique. Le fichier national judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes, le casier judiciaire B2, le fichier du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport de Paris et des vérifications internes également. Par ailleurs, l'école parisienne du périscolaire ouvrira à la rentrée 2026, avec pour objectif 100 % d'agents diplômés.
La titularisation progressive des animateurs du périscolaire, vous le savez, est notre objectif. C'est un chantier en cours et d'ores et déjà engagé.

Sur la revalorisation des agents, je rappelle que des revalorisations salariales significatives ont été mises en œuvre : hausse de 16 % du taux horaire des vacataires, +6 % puis +5 % du régime indemnitaire, création d'une prime pour les responsables éducatifs. S'agissant du logement social, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, 25 % du contingent de la Ville est déjà réservé aux agents municipaux, dont ceux de l'animation. Les futurs titularisés pourront de fait en bénéficier.
La chaîne de signalement est un point extrêmement important. Un protocole clair et connu de tous est désormais déployé. Un numéro unique, une adresse mail dédiée, une suspension immédiate et automatique des agents concernés, un signalement systématique au Parquet via l'article 40 et une information sans délai des familles.
Sur l'accompagnement des victimes, point essentiel également, une cellule d'écoute portée par l'association OSE est opérationnelle, dotée de 600 000 euros de budget voté en conseil de Paris le 14 avril dernier.
Le projet RISE offrira bientôt également un suivi coordonné et spécialisé pour plusieurs centaines d'enfants. En outre, une Maison des enfants parisienne conçue comme un lieu unique d'accueil, d'écoute et de recueil de la parole et de la preuve, inspirée d'ailleurs des dispositifs existants pour les femmes victimes de violences, est également à l'étude.
Sur le contrôle du périscolaire, un service municipal d'agrément et de contrôle est en cours de création avec des vérifications régulières et inopinées sur la pratique, les taux d'encadrement, la sécurité et les projets pédagogiques.
Enfin, la convention citoyenne lancée mi-avril qui associe parents, agents, experts, associations, syndicats et plus généralement l'ensemble de la communauté éducative pour refonder ensemble le modèle parisien du périscolaire avec des premières restitutions attendues dès mi-juin.
Madame Chassaniol, vos propositions sont totalement légitimes. Elles sont aussi pour l'essentiel, vous le voyez, celles que la majorité parisienne met déjà en œuvre. C'est pourquoi je vous invite à retirer ce vœu, non pour minimiser votre engagement, mais parce que les actes sont là. Nous continuerons à vous rendre compte très régulièrement dans cet arrondissement. Si vous souhaitez bien sûr maintenir votre vœu, c'est votre droit, la majorité votera contre, émettra un avis défavorable. Encore une fois, non pas par désaccord sur le fond, mais parce que ces mesures sont très majoritairement déjà engagées.
Je vous remercie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci beaucoup, Madame SLAMA. Madame Montandon, je vous donne la parole, car vous aviez demandé une explication de vote. "

Mme **Valérie MONTANDON Conseillère d'arrondissement** :

"Oui, merci Madame la Maire.
Mes chers collègues, la crise du périscolaire est un sujet gravissime. Tout d'abord, l'omerta qui a perduré pendant des années. Ensuite, les signalements qui sont de plus en plus nombreux et puis aujourd'hui, les faits qui sont avérés lors des premiers procès.
Tout ceci est vraiment intolérable. D'ailleurs, dès juillet 2025, j'avais demandé avec ma collègue Inès De Raguenel à Madame Hidalgo la saisine de l'inspection générale de la Ville de Paris pour conduire un audit sur le périscolaire parisien. Je n'ai jamais reçu de réponse à cette demande pourtant officielle. N'oublions pas qu'un rapport d'inspection générale de 2015 formulait déjà une

cinquantaine de préconisations, resté lettre morte pendant 10 ans. 10 ans d'avertissements ignorés, voilà la responsabilité politique qu'il faudra un jour assumer par la Ville de Paris.
Maintenant, sur les solutions, bien sûr qu'il faut traiter les signalements. C'est une évidence. Mais traiter, c'est déjà arriver trop tard. Notre priorité absolue est la prévention qui passe par plusieurs leviers. Tout d'abord, un recrutement rigoureux avec vérification des systèmes de casiers judiciaires ainsi que des fichiers des auteurs d'infractions sexuelles et violentes. Elle passe aussi par des formations sérieuses. Le BAFA doit devenir la norme et pas l'exception. Et puis aussi surtout des formations qui soient encore plus poussées. Vous savez que le BAFA est un diplôme non professionnel. Il est essentiel de proposer davantage de formations comme le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport qui doit en effet devenir la norme.
Et puis surtout, il faut un bouleversement profond sur l'organisation. Madame Chassaniol, je trouve que votre vœu justement omet ce bouleversement profond. On a déjà les mesures de Monsieur Grégoire que l'on considère insuffisantes. Votre vœu hélas ne va pas assez loin sur ce sujet, qui permet d'avoir des solutions pérennes. Parce que la semaine de 4 jours et demi a multiplié mécaniquement les besoins en animateurs et nourri la précarité. Le retour à la semaine de 4 jours est à nos yeux une condition pour pérenniser un système avec moins d'intervenants, avec des intervenants mieux formés, mieux suivis, mieux rémunérés. C'est une référence structurelle que nous devons porter. Je me désole de ne pas le voir dans ces débats ce soir ni dans ce vœu.
C'est pour cela que nous nous abstiendrons pour votre vœu. Non pas parce que nous ne sommes pas d'accord sur votre volonté. Nous sommes tous d'accord, je crois, sur le constat et sur la volonté que cette situation s'arrête immédiatement. Mais parce qu'on ne peut pas se contenter toujours de solutions qui ne sont pas assez poussées et pas assez satisfaisantes.
Je voulais profiter du vœu de Madame Chassaniol pour vous demander, Madame la Maire, un petit état des lieux. J'ai eu vent, au-delà des différents états des lieux qu'a dressés Madame Chassaniol sur différentes écoles du 12ème que la plus récente qui m'a été signalée ne fait pas partie de votre listing. Elle a été signalée le 23 mars à l'école du 56, rue de Picpus. C'est une famille qui a signalé, suite à la parole de leur enfant. D'ailleurs, une réunion de crise a été organisée le 2 avril à 8h30, qui apparemment a été très tendue. J'en ai été informée, mais je n'étais pas sur Paris et je n'ai pas pu m'y rendre. Mais je voulais vous demander : pourriez-vous faire un peu un état des lieux sur ce dernier signalement du 56, rue de Picpus dans le 12ème s'il vous plaît ?
"

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci, Madame Montandon. Je donne la parole à Madame Slama pour vous répondre. "

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci beaucoup. En effet, le 26 mars 2026, la CASPE a informé la Mairie du 12ème qu'un animateur intervenant dans l'école élémentaire 56, rue Picpus a été récemment suspendu suite à une remontée d'un enfant de faits. Il s'agit d'un enfant scolarisé non pas dans le 12ème mais dans le 11ème arrondissement. Cet animateur exerçait une partie de son temps dans le 12ème donc une partie de son temps dans cette école du 11ème et l'autre partie au sein de l'école Picpus. Les parents ont déposé plainte contre cet animateur. Bien évidemment, le professionnel mis en cause a été retiré immédiatement du terrain et n'intervient plus dans aucune école à Paris ni

ailleurs, bien sûr. La CASPE a fait son travail en informant le directeur d'école et le REP de l'école. Elle a également informé les parents élus de l'école et a assuré la communication à l'ensemble des parents de l'école.
Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade sur ce point. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Je complète : il y a eu un article 40 – je ne sais pas si tu l'as dit –. Nous avons évidemment demandé à la CASPE de nous tenir informés dès qu'ils auront la moindre information, de nous la faire remonter. On pourra la partager avec vous, si besoin.
Je me permets une toute petite réponse sur l'aspect structurel que vous mentionniez. Je crois précisément que le plan d'Emmanuel Grégoire présenté permet de créer les bases d'un changement structurel notamment sur la question de la pérennisation de la filière animation. Et après, il faut laisser aussi la possibilité à la convention citoyenne de nous proposer des éléments complémentaires qui permettront de compléter ce qu'il a qualifié de Big Bang, de rénovation de l'ensemble de la structure du périscolaire. Je pense que l'on partage quand même l'objectif qu'il doit y avoir des changements très significatifs et en profondeur du fonctionnement du périscolaire à Paris.
Je me permets une remarque. Il faut quand même avoir à l'esprit que ces changements ont coûté extrêmement cher puisqu'évidemment, si on souhaite que la filière redevienne attractive comme dans beaucoup de services publics, on pêche par manque d'attractivité de ces filières. Je crois malheureusement que cela passe à la fois par la rémunération que l'on peut donner à ces personnes qui ne sont pas agent public à part entière et qui devraient le devenir, mais aussi par le symbole que cela renvoie. Il faut avoir à l'esprit que tout cela coûte cher et que cela nécessitera des dépenses supplémentaires de la Ville de Paris qui devra être davantage accompagnée aussi par l'État qui ne soutient pas financièrement suffisamment les collectivités.
Je vous remercie. Je vous propose que l'on mette ce vœu au vote. Sachant que l'exécutif votera contre ce vœu, mais encore une fois pas parce que nous divergeons sur les objectifs, évidemment.

Texte du **vœu** déposé :

Considérant que les révélations de violences sexuelles commises sur des enfants dans le périscolaire parisien ont plongé les familles dans la sidération, la peur et dans une colère légitime, rompant ainsi la confiance entre les familles et le périscolaire parisien ;

Considérant qu'en 2026, 78 animateurs ont été suspendus à Paris, dont 31 pour suspicions de violences sexuelles ;

Considérant que le 12ème arrondissement n'a pas été épargné par ces drames, avec des manquements graves dans la réaction des autorités municipales :

- retrait tardif de personnel concerné, transmission encore plus tardive au parquet, prolongeant l'exposition des enfants au risque d'agression (Reuilly),
- absence de transparence et de communication auprès des parents (Bignon),
- dysfonctionnements qui ont conduit à une crise de management dans le périscolaire de l'arrondissement (Élisa Lemonnier),...

Considérant que ces situations ont révélé des dysfonctionnements structurels dans l'organisation du périscolaire, notamment en matière de recrutement, de formation et de suivi des personnels ;

Considérant que trois quarts des animateurs sont employés comme vacataires, sur des horaires morcelés, dans une précarité qui rend difficile la constitution d'équipes stables et formées ;

Considérant que, des adultes peuvent encadrer des enfants avec une formation minimale, parfois sans aucune qualification et sans aucune formation à la prévention des violences faites aux enfants ;

Considérant qu'il n'existe pas de véritable inspection du périscolaire capable de contrôler régulièrement les écoles parisiennes ;

Considérant que les procédures de signalement et l'information des familles se sont révélées totalement défaillantes, parfois même silencieuses, alors que les parents avaient besoin de transparence, d'accompagnement et de soutien ;

Considérant la nécessité absolue de garantir un cadre sécurisé pour tous les enfants accueillis à Paris et dans les écoles du 12ème arrondissement ;

Considérant l'adoption, le 14 avril dernier en Conseil de Paris, d'un plan ambitieux, mais encore incomplet, qui ne va pas au bout des mesures nécessaires pour garantir aux enfants un cadre pleinement sécurisé, reposant sur une politique de recrutement rigoureuse, une transparence totale des procédures et un accompagnement effectif des victimes et de leurs familles ;

Considérant le rôle de proximité du Conseil d'arrondissement dans l'accompagnement des familles et le suivi des établissements scolaires ;

Sur proposition de Clara CHASSANIOL, le Conseil du 12ème arrondissement émet le **vœu** que :

1. Un audit indépendant soit rapidement lancé, confié à un acteur externe chargé d'évaluer et de contrôler la situation du périscolaire parisien, dont les résultats seront communiqués au Conseil de Paris et aux conseils d'arrondissement. La commission prévue par le maire ne garantissant pas les conditions d'indépendance et une évaluation approfondie avec la responsabilité d'administrative d'un audit.

2. Le renforcement des procédures de recrutement des animateurs, notamment par des vérifications administratives, professionnelles et judiciaires systématiques, soit accompagné d'un engagement clair vers une organisation du périscolaire reposant exclusivement sur des agents titulaires à l'issue de la mandature, afin de mettre fin au recours aux vacataires et de garantir des équipes stables, formées et pleinement professionnalisées.

3. Soit instituée une **prime d'engagement professionnel** au bénéfice des agents exerçant des fonctions d'animation dans les dispositifs périscolaires relevant de la Ville de Paris.
Cette prime vise à reconnaître l'engagement professionnel des agents dans la mise en œuvre des activités éducatives et l'accompagnement des enfants dans le cadre du service public périscolaire. Elle est attribuée annuellement, dans la limite d'un montant maximal de 500 euros brut par agent, et peut faire l'objet d'une modulation individuelle.

4. Soit prévue une **priorisation de l'examen des candidatures au logement social** pour les agents titulaires exerçant des fonctions dans les dispositifs périscolaires municipaux. Cette priorisation s'applique lors de l'instruction des candidatures présentées par la Ville de Paris au titre de son contingent de réservation et vise à favoriser l'installation durable à Paris des agents contribuant au fonctionnement du service public éducatif municipal.

5. En complément du plan de renforcement de la formation des animateurs, la Ville de Paris mette en œuvre, en lien avec l'Éducation nationale, l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR), programme porté par l'État s'adressant à tous les élèves et visant à promouvoir des relations respectueuses et à contribuer à la prévention des différentes formes de violences, notamment des violences sexistes et sexuelles.

6. Soit instituée une véritable Inspection municipale du périscolaire, chargée d'assurer le contrôle des conditions d'organisation des activités périscolaires. Cette inspection exerce les missions suivantes :

1. Des contrôles sont réalisés à titre inopiné.
2. Lorsque les contrôles réalisés par l'inspection font apparaître un manquement grave aux règles de sécurité ou de protection des mineurs, celle-ci peut saisir sans délai l'autorité hiérarchique compétente afin de solliciter la suspension immédiate de l'agent concerné à titre conservatoire.
3. Lorsque les faits sont susceptibles de recevoir une qualification pénale, ils font l'objet d'un signalement immédiat au procureur de la République, conformément aux dispositions de l'article 40 du Code de procédure pénale.
4. Un rapport annuel d'activité est présenté au Conseil d'arrondissement.

7. **Soit instituée, dans l'arrondissement, une cellule municipale de signalement, d'écoute et d'accompagnement** des familles confrontées à une situation de violence, d'agression ou de maltraitance concernant un enfant dans le cadre périscolaire.

- Cette cellule assure :
1. L'accueil, l'écoute et l'orientation des familles ;
2. La coordination des dispositifs municipaux de soutien ;
3. L'accompagnement dans les démarches administratives et sociales.

- Les familles sont systématiquement informées, dans les meilleurs délais, de tout signalement ou incident grave survenu dans le cadre périscolaire susceptible d'avoir un impact sur leur enfant ou la communauté éducative ;
- Lorsqu'un signalement est porté à la connaissance de la cellule et que les éléments recueillis font apparaître un manquement grave aux règles de sécurité ou de protection des mineurs, celle-ci peut saisir sans délai l'autorité hiérarchique compétente afin de solliciter, à titre conservatoire, la suspension immédiate de l'agent concerné.
- Lorsque les faits sont susceptibles de recevoir une qualification pénale, ils font l'objet d'un signalement immédiat au procureur de la République, conformément aux dispositions de l'article 40 du Code de procédure pénale.
- Enfin, en cas d'évènement grave, un dispositif d'accompagnement est mis en place afin de permettre de changer rapidement d'école si nécessaire.

8. Soit institué un dispositif municipal **d'accompagnement psychologique** destiné aux enfants victimes de violences ou d'agressions survenues dans le cadre scolaire ou périscolaire ainsi qu'à leurs parents ou représentants légaux. Ce dispositif prend la forme d'un mécanisme de

remboursement municipal des frais d'accompagnement psychologique, permettant la prise en charge de consultations spécialisées auprès de professionnels qualifiés, dans la limite d'un montant de 1 000 euros par an et par enfant. Cela permet d'aller plus loin qu'un accompagnement hypothétique, en créant un droit opposable avec un mécanisme automatique de prise en charge financière.

9. Le Conseil du 12ème arrondissement soit régulièrement informé du suivi de la mise en œuvre des mesures sur son territoire.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs	
Pour : 01	Contre : 25
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable Le vœu est adopté rejeté.	

(VOEU 12-2026-050 VOEU)

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération n° V122026-004 : **VŒU relatif à un hommage à Robert HOSSEIN dans le** 12ème présenté par Florent BRUNETTI et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Nous passons au vœu suivant, relatif à un hommage à Robert HOSSEIN dans le 12ème présenté par Florent BRUNETTI et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème "

M. Florent BRUNETTI C**onseiller d'arrondissement**, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. Il y a bientôt 100 ans, on était en 1927, le 30 décembre, un peu après Noël, un peu avant le Jour de l'an. Au 15 rue Santerre naissait Robert HOSSEIN, qui ensuite a connu une vie remarquable, avec une grande carrière à la fois d'acteur, de réalisateur, mais aussi de dirigeant d'une troupe de théâtre et qui a beaucoup fait pour le théâtre populaire. Il a ensuite mis en scène de nombreux grands spectacles qui ont marqué à la fois les gens qui sont venus les voir dans des stades, comme le stade de France, par exemple ne serait-ce qu'il y a une vingtaine d'années, ou même tous ceux qui ont pu le voir sur des cassettes ou des DVD. Peut-être que je ne suis pas le seul dans cette salle.
C'est un travail important aujourd'hui dans notre société que de transmettre cette mémoire, l'histoire desquelles nous sommes tous héritiers avec de grandes figures. Ceci allait de Ben-Hur à Notre-Dame de Paris, à Marie-Antoinette, à De Gaulle, aux Misérables, à un grand éventail de choses que nous retrouvons aujourd'hui dans les manuels scolaires, où l'on sait qu'il y a beaucoup d'enfants qui ont aussi des difficultés à apprendre juste avec un manuel. Puis le fait d'avoir des propositions scéniques, théâtrales ou autres. On le voit souvent dans nos délibérations culturelles. Cela permet d'avoir une nouvelle découverte, une nouvelle manière de voir les choses pour ces enfants et de les marquer.
Quand on voit tous les prix qu'a eus Robert HOSSEIN dans sa carrière, tant au Festival de Cannes ou je pense aussi à la médaille de la Ville de Paris au début du siècle que nous vivons, nous nous disons que le 12ème pourrait rendre hommage à ce grand acteur, ce grand réalisateur qui est né dans l'une de ces rues, que ce soit par une plaque ou une dénomination.
Je vous remercie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci, Monsieur Brunetti. Je vais passer la parole à Monsieur Pascal Guillot pour la réponse de l'exécutif. "

M. **Pascal GUILLOT, Conseiller d'arrondissement** :

"La personnalité de Robert HOSSEIN doit être en effet honorée, d'autant plus qu'il est natif du 12ème arrondissement. Bien sûr, son attachement au théâtre populaire et puis bien sûr son engagement, son remarquable parcours artistique doivent être valorisés, parce qu'il est évident que ceci a marqué l'imaginaire collectif de la plupart d'entre nous.
Le problème est que les projets doivent être soumis à une commission qui est rattachée à l'adjointe au maire de Paris, Laurence Patrice. Désormais, sa délégation est « Histoire et mémoire de Paris. » Son cabinet sera prochainement consulté pour recueillir l'avis de cette commission.

D'autre part, nous souhaitons actuellement privilégier la promotion de personnalités féminines, de femmes qui sont encore trop invisibilisées dans l'espace public. Ce sont les deux raisons. La première raison, c'est bien sûr la Mairie centrale qui doit être saisie, cette fameuse commission dont je viens de parler. D'autre part, évidemment la promotion des femmes dans l'espace public doit être actuellement privilégié. Ce sont deux raisons pour lesquelles nous rejetons ce vœu. Mais bien sûr, nous aurons l'occasion de saisir la commission qui est rattachée à Laurence Patrice. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Guillot. Je vous propose que l'on passe au vote de ce vœu. "

Texte du **vœu** déposé :

Considérant que Robert HOSSEIN est né le 30 décembre 1927 au 15, rue Santerre (12ème) ;

Considérant qu'à travers sa carrière d'acteur et de réalisateur, il a marqué plusieurs générations par sa participation à des œuvres populaires marquantes comme Le Professionnel aux côtés de Jean-Paul BELMONDO, la série des Angélique ou l'adaptation cinématographique des Misérables qu'il a réalisée ;

Considérant son engagement constant en faveur du théâtre populaire et sa volonté constante de démocratiser l'accès à l'Histoire et à la culture, avec des formes artistiques diverses, mais toujours susceptibles de toucher un public nombreux ;

Considérant que ses créations de spectacles monumentaux tels que Notre-Dame de Paris, Les Misérables, Marie-Antoinette ou Ben Hur ont fortement renouvelé le spectacle vivant par l'usage de dispositifs scéniques innovants et immersifs ;

Considérant les nombreuses récompenses et distinctions que Robert HOSSEIN a reçu lors de carrière tant au Festival de Cannes, aux Molières, par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques qu'avec la médaille de la Ville de Paris ;

Considérant la dimension profondément humaine et spirituelle de son œuvre tardive, marquée par une réflexion sur les grandes figures historiques et les thèmes universels ;

Sur proposition de Florent BRUNETTI et des élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème, le Conseil du 12ème **arrondissement émet le vœu** :

- **qu'une dénomination soit proposée dans l'arrondissement pour rendre hommage à** Robert HOSSEIN.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 27	
Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 25
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est **défavorable** Le vœu est **adopté rejeté**.	

(VOEU 12-2026-051 VOEU)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération n° V122026-005 : **Vœu relatif à la transparence, au suivi et au contrôle des** travaux réalisés par les bailleurs sociaux dans le 12ème arrondissement présenté par Valérie MONTANDON et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour Paris 12

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Je propose que l'on passe au vœu suivant, relatif à la transparence, au suivi et au contrôle des travaux réalisés par les bailleurs sociaux dans le 12ème arrondissement présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème "

Mme Valérie MONTANDON, C**onseillère d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci, Madame la Maire.
Mes chers collègues, je présente au nom de mon groupe un vœu qui part d'un constat simple : nous avons besoin de savoir ce qu'il se passe vraiment dans nos logements sociaux de Paris et du 12ème arrondissement quand des travaux y sont réalisés. Vous avez tous suivi les révélations de la presse en ce début d'année. L'enquête du Parisien sur Paris Habitat, premier bailleur social de France, a mis à jour un système très préoccupant, des bons de commande gonflés, des travaux surfacturés, parfois même des prestations qui n'auraient jamais été réalisées.
Ce que l'on découvre, c'est qu'à l'échelle de 129 000 logements gérés par Paris Habitat, seulement 3 auditeurs internes sont chargés de contrôler les chantiers et l'entreprise extérieure mandatée ne vérifie environ que 10 % des interventions, autrement dit 90 % des travaux ne sont contrôlés par personne. Nous avions déposé dès le début de la mandature précédente, dès 2021, des vœux sur exactement ce sujet : malfaçons, retards, anomalies de conception, manque d'informations des locataires et ce dans plusieurs résidences que vous connaissez : Érard Charenton, Édouard Robert, Hénard Vivaldi. Dans mon vœu, je détaille aussi bien les anciens vœux que les états de situations.
5 ans plus tard, certaines de ces malfaçons sont toujours là et se sont même aggravées. Les locataires nous le disent et les associations aussi ne cessent de nous alerter.
Aujourd'hui, ce que nous demandons est très simple et très concret. Je pense que c'est à la portée de l'échelle de l'arrondissement. C'est que la Mairie du 12ème organise rapidement une réunion de travail réunissant les principaux bailleurs sociaux présents sur notre territoire, les représentants des locataires et l'ensemble des élus, y compris ceux de l'opposition.
Trois objectifs : faire un état des lieux des éventuelles dérives constatées dans le 12ème arrondissement, améliorer la transparence vis-à-vis des locataires et des élus et définir un plan d'action local pour mieux suivre et contrôler les travaux. Ce vœu ne vise pas à faire de polémique, c'est vraiment un vœu de bonne gestion. L'argent public doit servir aux locataires, il ne doit pas être dilapidé dans des prestations fictives. Je vous remercie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci beaucoup, Madame MONTANDON. Je donne la parole à Nicolas ROUVEAU pour la réponse de l'exécutif. "

M. Nicolas ROUVEAU **Conseiller d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Merci Madame Montandon pour ce vœu. Comme nous l'avons dit avec la maire du 12ème arrondissement, Lucie Castets, la qualité de l'habitat et la rénovation du bâti aussi avec notre collègue Roxane Rousseau est l'une de nos priorités de cette mandature. Votre vœu et votre prise de parole m'interrogent plutôt sur les objectifs réels de votre demande. Vous dites que ce n'est pas polémique, mais vu comment c'est écrit, c'est un peu le cas quand même. Vous partez d'un cas particulier pour généraliser à l'ensemble des problèmes que peuvent connaître les bailleurs sur les problèmes de rénovation dans notre arrondissement. On va rappeler que le parc social est majoritairement bien entretenu, car avec d'importantes ambitions en matière de performance énergétique et de qualité de l'habitat. Les bailleurs, plus que les promoteurs privés, expérimentent l'utilisation de matériel biosourcé et visent une qualité de l'habitat considérable.
Par exemple, je vous invite à aller voir la Résidence RIVP livrée rue Mousset-Robert. Les logements présentent des prestations remarquables avec de nombreux logements et avec des espaces extérieurs, y compris pour les studios.
Les bailleurs sociaux de la Ville mettent en œuvre des travaux pour améliorer leur parc, dans la limite de leurs capacités financières et dans la limite des capacités matérielles à organiser le relogement temporaire des locataires lorsque cela est nécessaire. Ils le font et on peut regarder les chiffres de 2024 : 500 millions d'euros de Paris Habitat, 200 millions d'euros de la RIVP, 120 millions d'euros d'Elogie-Siemp. Ces travaux sont menés parfois avec du retard, comme l'ensemble des chantiers sont susceptibles de connaître, mais ils sont menés à leur terme.
Ces travaux entraînent des nuisances comme n'importe quel chantier peut en entraîner, mais nous avons mis en œuvre une charte de concertation avec les bailleurs sociaux parisiens pour améliorer le dialogue avec les locataires.
Vous continuez malgré tout à penser que la vie est moins bonne dans le logement social qu'ailleurs, mais sachez que l'on retrouve un nombre de passoires énergétiques plus important dans le parc privé que dans le parc social. En dépit de ce constat, votre groupe à l'Assemblée nationale soutient des orientations budgétaires qui n'iront pas dans le sens d'une accélération de la rénovation énergétique.
Pour revenir à votre vœu et à comment il est formulé, vous parlez de l'affaire de Paris Habitat. Le journal Le Parisien a révélé de potentielles surfacturations comme vous l'avez dit. Ce que vous n'avez pas dit, c'est aussi qu'aujourd'hui, des audits sont en cours et que la justice est aussi impliquée. On va laisser cette affaire se dérouler et arriver à son terme, à ses conclusions.
Par contre, on peut dire que chaque bailleur organise une concertation régulière et un dialogue constant dans chaque résidence, notamment en période de rénovation énergétique, c'est inscrit dans une charte qui vient d'être éditée, en juin 2025, avec les principaux bailleurs sociaux.
Si vous voulez en savoir un peu plus, on peut un peu détailler et expliquer. Pour l'ensemble des opérations de réhabilitation, la maîtrise d'œuvre est confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre, des coordinateurs en matière de sécurité et de protection de la santé et des entreprises générales. Pour l'ensemble des projets, un premier état des lieux est fait par le maître d'œuvre et les entreprises pour tous les logements, et en présence des locataires. Après les interventions des entreprises, des opérations préalables à la réception sont faites par la maîtrise d'œuvre qui pointe les dysfonctionnements, les malfaçons qui doivent être levées avant la livraison. Après cet état des lieux, on réalise avec les locataires et ils signent un quitus.
Pendant un an, renouvelable encore un an, commence alors la garantie de parfait achèvement, période durant laquelle le locataire ou le gardien peut signaler des problèmes liés aux travaux. Pendant cette période, on réalise aussi une enquête spécifique puis une deuxième enquête de

satisfaction à la livraison. Malheureusement après, il peut survenir encore au bout de 2 ans d'autres problèmes qui révèlent maintenant des dommages ouvrages et qui font entrer dans le jeu les assurances, les experts, etc., qui peuvent prendre plus de temps. C'est le cas de la rue Vivaldi que vous avez cité, avec des diagnostics qui sont en cours et des pieds d'immeubles entre les bailleurs et les locataires qui sont régulièrement organisés pour informer les riverains des avancées.
Sur le groupe de la Porte dorée que vous avez mentionné aussi dans le vœu, pas moins de 7 réunions ont été organisées avant, pendant et après les travaux.
Quand on revient à vos demandes, je ne pense pas qu'une réunion globale où on parle de tous les travaux du 12ème puisse intéresser tous les habitants de ces résidences. Je ne pense pas qu'un habitant de la résidence Contenot s'intéresse aux travaux qui ont lieu à la résidence Charenton-Meunier en ce moment, par exemple. Le travail qui est fait par les bailleurs, résidences par résidences avec les amicales de locataires à travers des réunions publiques des pieds d'immeubles où chacun, chacune est convié, même vous élus de l'opposition, les élus de la majorité. Tout le monde est convié à ces réunions. Cela semble être plus efficace pour répondre aux demandes des riverains et des riveraines.
Nous avons à cœur de travailler avec les bailleurs sociaux à une qualité de l'information et à un travail commun avec les locataires. C'est pourquoi avec la maire, nous allons rencontrer l'ensemble des bailleurs dans les premiers mois du mandat pour échanger avec eux sur les programmations, les travaux en cours et à venir et sur la manière dont ils échangent avec leurs locataires.
Pour toutes ces raisons, on ne va pas donner un avis favorable à votre vœu et nous allons voter contre. Je vous remercie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci. Madame Montandon, vous voulez reprendre la parole ? "

Mme **Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement, rapporteure** :

"Juste pour demander à Monsieur ROUVEAU à quelles réunions nous sommes conviés. Parce que la seule éventuellement à laquelle nous avons été conviés, c'était celle de Meunier-Charenton parce que comme il n'y avait pas une amicale des locataires, c'était une réunion publique. De fait, on avait l'information par les résidents et on s'incrustait. Mais sinon, pour les réunions que vous avez avec les bailleurs sociaux, je n'ai pas souvenir d'avoir reçu une invitation. Ou alors, ce sont des réunions publiques, mais qui sont très rares, sur des projets globaux. Mais lorsque vous faites des points avec les bailleurs sociaux sur les suivis des travaux ou autre, cela reste en interne et on n'a pas l'information.
On doit vivre dans deux 12ème parallèles, il doit y avoir 2 dimensions : la vôtre et la nôtre. Au vu des témoignages des habitants, des locataires du parc social – on l'a encore plus vu pendant la campagne, car on était énormément sur le terrain -, vous ne pouvez pas dire que tout va bien. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci, Madame MONTANDON. On va passera au vote. "

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Texte du **vœu** déposé :

Considérant les révélations récentes de plusieurs enquêtes de presse mettant en lumière de graves dysfonctionnements dans la réalisation et la facturation de travaux de rénovation dans certains logements sociaux parisiens, notamment des soupçons de travaux facturés, mais non réalisés, de prestations fictives ou de surfacturations dans le cadre de marchés publics ;

Considérant que ces enquêtes soulignent également des failles importantes dans les dispositifs de contrôle des chantiers, certaines vérifications ne portant que sur une très faible proportion des interventions réalisées ;

Considérant que des alertes syndicales internes avaient déjà signalé ces pratiques de surfacturation et prestations fictives dès 2018 sans qu'elles ne donnent lieu à une réponse publique claire à ce stade ;

Considérant que la Ville de Paris elle-même a saisi le procureur de la République afin que toute la lumière soit faite sur ces faits potentiellement constitutifs d'atteintes à la bonne gestion de l'argent public ;

Considérant que ces éléments interrogent légitimement la qualité du suivi des travaux réalisés dans le parc social parisien et la bonne utilisation des financements publics mobilisés pour l'entretien et la rénovation des logements ;

Considérant que, depuis de nombreuses années, les élus de l'opposition municipale alertent régulièrement sur les difficultés rencontrées par des locataires du 12ème arrondissement confrontés à des travaux mal réalisés, non conformes, insuffisamment suivis ou insuffisamment expliqués, ainsi que sur un manque de concertation avec les habitants concernés ;

Considérant que ces alertes répétées se sont notamment matérialisées par plusieurs vœux et interventions portés par l'opposition municipale dès le début de l'ancienne mandature, et en particulier par le vœu présenté lors du Conseil d'arrondissement du 12ème du 19 janvier 2021 ainsi que par le vœu présenté au Conseil de Paris du 1er au 4 juin 2021, relatifs au suivi et au contrôle des travaux dans le parc social ;

Considérant que ces interventions faisaient déjà état de retards importants de chantier, **d'anomalies de conception, de malfaçons et d'un déficit d'information des locataires** dans plusieurs résidences du 12e arrondissement, notamment Lefebure-Soult, Erard-Charenton, Édouard-Robert-Fécamp et Hénard-Vivaldi, et que certaines de ces malfaçons, encore constatées aujourd'hui par les habitants, se sont aggravées dans le temps faute de traitement adapté ;

Considérant que les révélations récentes concernant certains bailleurs sociaux parisiens justifient aujourd'hui un travail de clarification et de vigilance renforcée à l'échelle de chaque arrondissement ;

Considérant qu'il apparaît indispensable de garantir la transparence, la traçabilité et la qualité des travaux réalisés dans les logements sociaux du 12ème arrondissement, ainsi que la bonne utilisation des financements publics qui y sont consacrés.

Sur proposition de Valérie MONTANDON et des élus du groupe Union de la Droite et du Centre à Paris 12

Le Conseil du 12ème **arrondissement émet le vœu** :

Que la Maire du 12ème arrondissement organise, dans les meilleurs délais, une réunion de travail avec les principaux bailleurs sociaux présents dans **l'arrondissement,** associant les représentants des locataires et les élus d'arrondissement, dont ceux de l'opposition ;
Afin :

- d'établir un état des lieux des éventuelles dérives constatées ou signalées concernant la réalisation et le suivi des travaux dans le parc social du 12ème arrondissement ;
- d'améliorer la **transparence de l'information délivrée aux locataires et aux élus d'arrondissement** ;
- et de définir un **plan d'action local permettant de renforcer le suivi et le contrôle des** opérations de travaux dans les logements sociaux du 12ème arrondissement, dans un souci de bonne gestion des deniers publics et de protection des locataires.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 27	
Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs	
Pour : 6	Contre : 25
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est **défavorable** Le vœu est **rejeté**.	

(VOEU 12-2026-052 VOEU)

Délibération n° V122026-006 : (Titre amendé) ~~Vœu relatif à la fermeture du bureau de poste Lachambeaudie, déposé par les élu·es du Groupe Communiste et Citoyen du 12ème~~
Remplacé par :
Vœu relatif à la fermeture du bureau de poste Lachambeaudie, déposé par les élu·es de la Majorité Municipale

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Je vous propose de passer au vote relatif à la fermeture du bureau de poste Lachambeaudie, déposé par les élus du Groupe Communiste et Citoyen du 12ème arrondissement. Je passe la parole à Monsieur Pascal Guillot. "

M. Pascal GUILLOT, C**onseiller d'arrondissement rapporteur** :

"Comme vous le savez, le service public et notamment les services publics de proximité sont en effet une priorité de notre mandature. Évidemment, nous sommes soucieux de ces services publics qui sont malmenés et qui sont parfois fermés ou avec un service moindre. On voulait alerter l'ensemble de la population et des élus sur la fermeture de ce bureau de poste Lachambeaudie, rue de Dijon, qui n'est plus réservé qu'aux professionnels, mais qui risque de fermer définitivement. Il faut savoir que beaucoup de bureaux de poste ont déjà fermé préalablement, mais pas seulement dans le 12ème Cela ne concerne pas que les territoires enclavés ou ruraux, cela concerne aussi les territoires urbains et notamment Paris. Il est vrai que même récemment, il y a eu le bureau Tahiti qui a été fermé et d'autres encore dans le 12ème. Le service public est dégradé.
On est particulièrement attachés au service public et on souhaite évidemment que le vœu que l'on va présenter soit adopté. Je vais vous le lire, pour que vous en preniez connaissance.

Texte du **vœu** déposé :
« Considérant qu'à Paris, la direction de La Poste a déjà fermé 62 bureaux postaux depuis août 2014, dont dans le 12ème arrondissement les bureaux Gamma (gare de Lyon), Lachambeaudie devenu un Bureau de poste réservé aux professionnels (rue de Dijon) et Tahiti (boulevard de Reuilly), et que seuls quelques bureaux de poste ont pu être sauvés à Paris par la mobilisation des agents, des syndicats, des riverains .es et des élu·es locaux ;

Considérant les vœux déposés chaque année par notre groupe au conseil du 12ème arrondissement de Paris, pour alerter sur la casse du service public postal, pourtant essentielle pour les usagers, et la détérioration patente du statut des travailleurs·euses de la Poste ainsi que de leurs conditions d'exercice ;

Considérant que la politique de restructuration menée par la direction de La Poste ces dernières années a déjà entraîné des conséquences graves pour les travailleurs.euses, avec des conditions de travail pouvant parfois porter atteinte à leur santé physique et mentale ;

Considérant que La Poste est une société anonyme à capitaux 100 % publics, détenue par la Caisse des Dépôts à hauteur de 66 % et par l'État à hauteur de 34 %, et devrait donc être au service de l'intérêt général ;

Considérant que la population du quartier est amenée à augmenter dans les années qui viennent.

Sur proposition des élu·es de la Majorité Municipale, le Conseil du 12ème arrondissement de Paris **12 émet le vœu que notre** Conseil :

- **Interpelle l'État et le groupe La Poste pour** :

- Le maintien du bureau de poste Paris **Lachambeaudie** ;
- Le retour des activités bancaire et courrier, instances et lettres recommandées et colis dans ce bureau de poste ;
- L'ouverture du bureau de 8h à 19h du lundi au vendredi et de 9h à 13h le samedi ;
- L'ouverture de tous les guichets, l'accessibilité à l'ensemble des services y compris bancaires pendant les horaires d'ouverture.

Je vous remercie. Je crois qu'il y a des prises de parole concernant ce vœu. Nous appelons à voter pour ce vœu et pour défendre le service public postal, qui est malmené. Ce n'est d'ailleurs pas le seul. Durant cette mandature, on sera particulièrement attachés à défendre les services publics de proximité, aussi bien dans des domaines extrêmement importants. On parlait tout à l'heure de la Caisse des écoles, mais évidemment, la Poste fait partie des services publics auxquels les usagers sont particulièrement attachés. Je vous remercie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur GUILLOT.
Pour marquer cet attachement collectif aux services publics de proximité, je propose que ce vœu devienne un vœu de l'exécutif, de la majorité municipale. Je passe la parole aux conseillers inscrits pour explication de vote. Madame Montandon, vous avez la parole. "

Mme **Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Mes chers collègues, là où je suis d'accord avec vous, c'est sur le fait que c'est un marronnier. On est habitués à avoir régulièrement ce vœu. Je voulais d'abord vous dire que bien sûr, nous comprenons parfaitement le désarroi des habitants du quartier de Bercy. Ils voient leurs services de proximité diminués de plus en plus, et pas simplement le service postal. Vous avez aussi le commerce de proximité dans ce quartier qui est en déclin, les artisans, les services bancaires. C'est un vrai sujet. Ce quartier est déjà enclavé géographiquement et il le devient de plus en plus par un déclin de son tissu commercial ou de services.
Cette inquiétude est réelle et légitime. Nous la partageons. Pour autant, et c'est là où je vais diverger avec votre vœu présenté par le Groupe Communiste, devenu finalement le vœu de l'exécutif, je ne crois pas qu'il appartienne aux élus du conseil d'arrondissement de s'immiscer dans la stratégie commerciale ou organisationnelle d'une entreprise, qu'elle soit d'ailleurs publique comme la Poste ou privée.
En effet, le rôle du conseil d'arrondissement n'est pas de fixer les horaires d'ouverture d'un bureau de poste ni de décider du nombre de guichets ou des activités qui doivent être proposées. La Poste, même si elle est détenue à 100 % par des capitaux publics, a ses propres organes de

gouvernance, ses propres équilibres économiques et ses propres obligations en matière de présence territoriale qui sont déjà encadrées.
Je voudrais d'ailleurs ajouter un point qui me semble être assez cocasse : les élus de la majorité parisienne, qu'ils soient d'ailleurs conseillers d'arrondissement ou conseillers de Paris, sont assez mal placés pour donner des leçons de gestion à quiconque. Quand on dirige une Ville dont la dette atteint désormais 12 milliards d'euros, endettement qui a d'ailleurs doublé sur la dernière mandature, et dont la capacité de désendettement dépasse largement les seuils d'alerte de 12 ans, on devrait faire preuve d'un peu plus d'humilité avant d'expliquer aux autres comment ils doivent gérer leurs équilibres budgétaires.
Surtout, je crois que ce vœu passe à côté de plusieurs vraies solutions. Les incantations de façade, les vœux votés chaque année qui répètent les mêmes demandes sans jamais produire le moindre résultat concret ne servent strictement à rien, sinon à donner bonne conscience peut-être à ceux qui les déposent.
La vraie réponse est ailleurs : elle est dans la mutualisation des services. Pourquoi ne pas réfléchir à des locaux partagés avec plusieurs acteurs, la Poste, les services bancaires, des permanences administratives, des commerces de proximité, des associations ? D'ailleurs, même la Mairie du 12ème a été obligée de déménager dans ce quartier, place Gabriel Lamé, parce qu'elle avait brûlé. Il y a peut-être des mutualisations à faire, même finalement avec la Ville.
Cela existe dans de nombreuses communes rurales et périurbaines avec succès. Cela permet précisément de maintenir une présence de service public dans des quartiers où elles ne seraient plus économiquement viables autrement.
Le rôle de la Ville de Paris n'est donc pas de faire des incantations, son rôle est d'être plutôt facilitateur, de mettre en relation les acteurs, mettre à disposition du foncier, proposer des projets de mutualisation, identifier des synergies possibles entre opérateurs publics et privés. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

" Merci, Madame MONTANDON. "

Mme **Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :**

" C'est pour cela que nous voterons contre ce vœu. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

" Merci beaucoup. Je me permets une toute petite remarque, puisque vous vous permettez de trouver cocasse notre posture. Je me promets une remarque en deux temps. Personnellement, je trouve également assez cocasse de prendre une leçon sur les services publics de proximité de la part de personnes qui soutiennent un gouvernement, qui ont patiemment et méthodiquement démantelé les services publics en France, qui et par ailleurs prennent une leçon de bonne gestion des deniers publics alors que l'on a un gouvernement qui nous a privés de 60 milliards d'euros de recettes fiscales par an. Je me permets de retourner le compliment.
Ceci étant dit, je propose de mettre au vote ce vœu.
Pardon, Simon GUERAND souhaitant prendre la parole. "

M. Simon GUERAND, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Le Groupe Socialiste et Place Publique apporte tout son soutien à ce vœu relatif à la fermeture du bureau de Poste Lachambeaudie. Alors que la direction de la Poste ne cesse de fermer des bureaux à Paris et dans toute la France, le 12ème est encore victime de ces coupes budgétaires. Les premières victimes en sont les habitants de l'arrondissement qui perdent un service public de proximité. Cette décision n'est pas acceptable, compte tenu des activités indispensables de la Poste concernant le courrier, les colis et les services bancaires, comme ceci a été rappelé.
Le Groupe Socialiste et Place Publique souhaite apporter tout son soutien aux agents postaux qui sont victimes de ces décisions guidées uniquement par une volonté d'économies budgétaires. Moins de bureaux de Poste, c'est une charge de travail supplémentaire pour les employés des autres agences, donc des conditions de travail détériorées. Ainsi, le Groupe Socialiste et Place Publique soutiendra et votera pour le vœu formulé. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci, Monsieur GUERAND. Je donne la parole à Monsieur PIQUEMAL. "

M. Damien PIQUEMAL, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Le Groupe Ecologiste et Social votera positivement ce vœu de la majorité municipale relatif au maintien du bureau de Poste Lachambeaudie. Nous rappelons que les services publics de proximité sont essentiels. Quand ils disparaissent, les inégalités augmentent et les quartiers se fragilisent. Le maintien du bureau de Poste Lachambeaudie s'inscrit pleinement dans cet enjeu.
Le quartier de Bercy présente une forme d'isolement géographique, vous l'avez dit Madame MONTANDON, enclavé entre le tunnel Proudhon, le pont de Tolbiac, le ministère des Finances et la rue Baron-Le-Roy, ce qui renforce un sentiment d'isolement chez une partie des habitants.
Cette situation accentue le besoin de maintenir des services publics accessibles en son cœur. Mais Bercy est aussi un quartier vivant avec un tissu associatif et un lien social particulièrement fort, comme en témoigne la mobilisation actuelle. Il est également appelé à évoluer avec le projet Bercy Charenton, qui doit permettre de mieux le connecter et d'y accueillir de nouveaux habitants et usagers. L'installation récente de la bibliothèque du Centre Pompidou dans le Bâtiment Lumières participe à cette dynamique et à l'attractivité du quartier. Nous rappelons également qu'en 2019, une mobilisation citoyenne forte avait permis d'obtenir le maintien de ce bureau de Poste. Cela démontre à la fois l'attachement des habitants à ce service et l'efficacité de l'action collective. La population du quartier est vieillissante et il est illusoire de penser que l'ensemble des usagers pourra se reporter facilement vers le bureau de Poste le plus proche situé rue de Wattignies. Pour de nombreuses personnes, notamment les plus âgées ou à mobilité réduite, ce déplacement constitue un obstacle.
La mobilisation citoyenne est d'ailleurs toujours très forte. Une pétition à la fois en ligne et en version papier a déjà recueilli près de 1 500 signatures. Le collectif de maintien des bureaux de Poste du 12ème continuent de s'organiser activement, avec notamment une réunion prévue demain soir à 18h30 à la Maison de la vie associative et citoyenne avenue Daumesnil. Nous

voulons aussi souligner l'engagement d'Eva Sas, députée de la circonscription aux côtés des habitants.
Face à ces éléments, il est de notre responsabilité de soutenir ce vœu qui demande non seulement le maintien du bureau de Poste de Lachambeaudie, mais aussi le rétablissement de services essentiels pour les habitants.
Pour toutes ces raisons, le Groupe Ecologiste et Social votera en faveur de ce vœu. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci, Monsieur PIQUEMAL. Je propose que l'on passe au vote de ce vœu. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 27	
Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 05
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable Le vœu est adopté.	

(VOEU 12-2026-053 VOEU)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération n° V122026-007 : **Vœu relatif à l'opposition aux fermetures de classes dans le 12ème arrondissement présenté par Éléonore SLAMA et les élu.es de la majorité municipale.**

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Nous passons maintenant au vœu relatif à l'opposition aux fermetures de classes dans le 12ème arrondissement présenté par Éléonore SLAMA et les élu.es de la majorité municipale. "

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci, Madame la Maire.
Mes chers collègues, il y a des chiffres qui une fois posés sur la table, ne peuvent plus être ignorés. Pour la rentrée 2026, 10 fermetures de classes sont actées dans le premier degré, dans notre seul arrondissement, 11 pour le second degré. Ce n'est pas une surprise, c'est la troisième année consécutive que l'Académie de Paris subit des suppressions massives. 280 classes fermées en 2 ans dans Paris, 139 nouvelles suppressions nettes annoncées.
Face à cela, on nous répond « Baisse démographique. » Comme si l'arithmétique suffisait à tenir lieu de politique éducative. Permettez-moi de récuser cette logique. Oui, il y a moins d'enfants. Mais cette réalité démographique, loin d'être une contrainte subie, devrait être une opportunité saisie. Moins d'élèves, c'est la chance historique de réduire enfin la taille des classes. Rappelons que la France est l'un des pays européens où les classes sont les plus chargées. C'est la possibilité de mieux accompagner les élèves en difficulté, de renforcer l'inclusion, de constituer un vivier solide de remplacements.
Aujourd'hui, jusqu'à 200 classes se retrouvent sans enseignants chaque jour à Paris. L'Académie affiche un taux d'efficacité du remplacement de seulement 70 %, contre 78 % en moyenne en Île-de-France. Ce n'est pas une statistique abstraite, c'est un enfant chaque matin qui arrive en classe et qui n'a pas de professeur.
Mais il y a plus grave encore : ces fermetures ne touchent pas uniformément public et privé. L'effort demandé dans l'enseignement public est net, sans qu'aucune information claire ne soit transmise en ce qui concerne l'effort demandé dans le privé sous contrat.
À ce rythme à Paris, mais nous y sommes déjà presque dans le 12ème arrondissement, l'enseignement privé pourrait dépasser 50 % des effectifs parisiens dans les 10 prochaines années. Ce n'est pas une projection alarmiste, c'est une trajectoire qui se déroule sous nos yeux et qui creuse chaque année un peu plus les inégalités scolaires dans notre Ville.
Dans le 12ème, nous connaissons nos écoles. Nous savons que certaines d'entre elles accueillent des élèves fragiles, des dispositifs ULIS, des enfants aussi arrivant en cours d'année, etc.
Fermer des classes dans ces contextes, ce n'est pas rationaliser, c'est fragiliser ceux qui ont le plus besoin de stabilité et de moyens. C'est pourquoi ce vœu demande avec clarté et fermeté que ces fermetures soient réexaminées, que la démographie soit mise au service de l'amélioration des conditions d'apprentissage et non de la réduction des moyens, que l'effort soit équitablement réparti entre public et privé et que la mixité sociale redevienne le fil directeur de toute décision relative à nos écoles.
La Ville de Paris n'a pas la main sur les nominations ni sur la carte scolaire, mais elle a une voix. Il est de notre responsabilité de l'élever haut et clairement pour défendre l'école publique qui est et doit demeurer le premier outil de la République pour que chaque enfant, quel que soit son quartier, ses origines, sa famille, etc., ait une chance égale de réussir. Pour l'avenir de nos enfants, je vous invite donc à adopter ce vœu à l'unanimité. Je vous remercie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci, Madame SLAMA. J'ai deux inscriptions pour des explications de vote. Je vous donne la parole, Madame CHASSANIOL. "

Mme Clara CHASSANIOL, **Conseillère d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
En effet, je voulais réagir au vœu de Madame Slama pour apporter quelques éléments de contexte supplémentaires et d'éclairage pour que l'on comprenne bien de quoi on parle.
Tout d'abord, il est évident que la qualité des apprentissages est meilleure et la vie scolaire également lorsqu'il y a un meilleur taux d'encadrement, également lorsqu'il y a une mixité sociale réelle. Je voudrais, préalablement à mon propos, vous assurer que l'on partage cette conviction. Notamment d'ailleurs pour des classes qui accueillent des ULIS, des élèves allophones aussi ou des élèves en situation de handicap, ou la nécessité d'avoir davantage d'attention.
En revanche, l'État peut difficilement combler le déficit démographique et assumer de renforcer une spécificité parisienne qui existe par ailleurs déjà sur les taux d'encadrement. Cela ne veut pas dire que c'est de partout le cas. En revanche, on a quand même un taux d'encadrement qui est le plus important en France. Je m'en réjouis personnellement, je pense que c'est une très bonne chose pour les élèves parisiens. Il y a en moyenne 1 à 2 élèves en moins par classe à Paris par rapport à la moyenne nationale. Il faut voir évidemment en fonction des projections que l'on peut faire pour essayer de maintenir aussi cette spécificité. Je ne dis pas qu'elle n'est pas juste.
Je soutiens à la fois le combat pour nos écoles, dans la mesure où l'on reste dans cette moyenne nationale. Mais en tout cas, il ne s'agit pas de privilégier Paris par rapport aux communes alentour par exemple, à partir du moment où il s'agit d'une politique nationale sur laquelle on n'a pas la main en tant que conseil d'arrondissement.
Dans votre vœu, vous expliquez qu'il y aurait un vase communicant du public au privé par rapport à ces taux d'encadrement. J'ai presque envie de vous dire, si seulement. Il s'agirait de faire des ajustements de chiffres justement pour essayer de régler cet équilibre. Honnêtement, je pense que je ne trahis pas de secret en vous disant que ce n'est pas par rapport au taux d'encadrement que des familles mettent des enfants dans le privé. Ce n'est pas ce qui détermine ce changement, notamment parce que dans le privé, il y a des taux d'encadrement qui sont moins intéressants par rapport au public. Ce n'est pas le sujet majeur sur cette question.
Je vous rejoins sur les convictions, mais pas sur le résultat que vous proposez. Je crois que nous devrions surtout soutenir les personnels et les familles qui travaillent dans ce service public pour qu'ils bénéficient des meilleures chances, des meilleures qualités d'accueil, d'apprentissage.
Enfin, je pense que c'est aussi de la responsabilité de la Ville, de la municipalité que de construire une Ville justement en faveur des familles. Ceci n'a pas été le cas lors des précédents mandats. Justement, il y a moins de familles à Paris. Cela signifie qu'il faudrait soutenir les accueils en crèche, les déplacements des familles, leur accession au logement. Il s'agirait de leur faciliter la vie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Il faut conclure, Madame CHASSANIOL. "

Mme **Clara CHASSANIOL, Conseillère d'arrondissement** :

"Il s'agirait d'avoir une vraie politique d'accueil des familles si on veut avoir davantage d'élèves dans les écoles. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci. Je donne la parole à Madame ATLAN-TAPIERO. "

Mme Corinne ATLAN-**TAPIERO Conseillère d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Que dire ? Madame SLAMA, nous mesurons bien évidemment la complexité de votre délégation dans un contexte tendu sur différents sujets. On l'a vu tout au long de ce conseil d'arrondissement, que ce soit au niveau de la Caisse des écoles ou encore concernant le périscolaire et d'éventuels travaux, des aménagements dans les écoles, etc.
Néanmoins, force est de constater que si les adjoints changent, le discours reste le même. Par ce vœu, vous déplorez les conséquences même de la politique qui est menée à Paris depuis 25 ans. Année après année, Paris se vide de sa population, ce qui a comme incidence directe la perte d'effectifs dans les écoles.
Vous fustigez par dogmatisme l'école privée qui est devenue pour bien des familles, toutes catégories sociales confondues, un rempart au déclin de l'école publique qui s'éloigne des savoirs et un rempart à une forme de ghettoïsation de certains quartiers.
Oui, Paris a perdu près de 15 000 élèves ces 3 dernières années. Faire un procès en logique comptable est à la fois inique et tend aussi à oublier que cette répartition des postes se fait sur toute la France, et que le principe de solidarité et d'égalité qui vous est cher devrait prévaloir.
En effet, est-il acceptable par solidarité et égalité de vouloir des taux d'encadrement à 18-20 à Paris quand dans certaines zones, on arrive même à fermer des écoles quand on n'atteint pas le chiffre de 28 ?
Ce vœu est une tradition dans ce conseil d'arrondissement. Pourtant, et vous le savez, vous êtes encore dans la phase de discussion avec le rectorat et les choses peuvent encore évoluer. Nous aurons apprécié, et vous avez apporté quelques petits éléments de réponse tout à l'heure dans votre présentation, connaître les effectifs des écoles visées, leur nombre de classes évidemment et le fléchage de ces écoles ciblées dans votre revue annuelle. Nous vous remercions de nous les communiquer, si vous les avez.
Enfin, si nous ne pouvons pas partager votre vœu tel qu'il est rédigé, nous soutenons sans conteste les équipes sur le terrain qui seraient injustement frappées par ces mesures de carte scolaire. En conséquence, nous nous abstiendrons sur ce vœu. Je souhaite préciser au nom de notre groupe que nous ne sommes absolument pas apparentés au gouvernement. Je vous remercie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Est-ce que vous pouvez me rappeler quels sont les Premiers ministres récents ? D'accord. C'est l'éducation civique.
Je vous propose de mettre ce vœu au vote. "

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Texte du **vœu** déposé :

Considérant que l'école publique est un pilier de la République ayant pour mission fondamentale de garantir à chaque enfant un parcours de réussite fondé sur l'égalité des chances, indépendamment de son origine sociale et de son lieu de résidence ;

Considérant que la taille des classes constitue un déterminant essentiel de la réussite scolaire en particulier pour les élèves les plus fragiles, comme le confirment de nombreuses études en sciences de l'éducation, et que la France demeure l'un des pays européens où les classes sont les plus chargées.

Considérant que, pour la troisième année consécutive, des suppressions importantes de postes d'enseignant·e·s sont actées dans l'Académie de Paris, révélant une politique éducative structurellement guidée par des logiques comptables au détriment des besoins pédagogiques réels ;

Considérant que lors du Comité social d'administration du 7 avril 2026, dix fermetures de classes ont été actées dans le premier degré dans le seul 12ème arrondissement pour la rentrée prochaine ;

Considérant que ces fermetures interviennent dans un contexte de baisse démographique dont l'effort est absorbé quasi exclusivement par l'enseignement public, sans qu'un effort équivalent soit demandé à l'enseignement privé sous contrat, créant une asymétrie structurelle qui aggrave le déséquilibre entre les deux secteurs ;

Considérant que cette dynamique, si elle n'est pas corrigée, conduira à une progression continue de la part de l'enseignement privé à Paris, susceptible de dépasser 50 % des effectifs tous degrés confondus dans les dix prochaines années, avec des conséquences profondes et durables sur la carte scolaire et sur les équilibres sociaux de la capitale ;

Considérant que cette évolution constitue un risque majeur pour la mixité sociale et territoriale, déjà fortement dégradée dans l'Académie de Paris, et qu'elle participe à l'approfondissement d'une ségrégation scolaire que la puissance publique a précisément pour mission de combattre ;

Considérant qu'au lieu de servir de prétexte à la suppression de moyens, la baisse démographique devrait au contraire être saisie comme une opportunité historique pour améliorer les conditions d'apprentissage dans l'enseignement public : réduire les effectifs par classe, renforcer l'accompagnement pédagogique individualisé, développer l'inclusion et mieux répondre aux besoins éducatifs, sociaux et psychologiques des enfants ;

Considérant que les fermetures de classes produisent des effets concrets et immédiats sur le terrain : des effectifs alourdis dans les classes restantes, des conditions d'accueil dégradées pour les élèves, et des équipes éducatives dont les conditions de travail se détériorent à mesure que les moyens se réduisent ;

Considérant que le non-remplacement des enseignant·e·s absent·e·s constitue un second front de fragilisation de l'école publique parisienne, venant aggraver les conséquences des fermetures de classes ; que l'Académie de Paris affiche un taux d'efficacité du remplacement de seulement

70 % dans le premier degré, contre 78 % en moyenne dans les académies franciliennes ; et que les nouvelles suppressions de postes annoncées ne pourront qu'aggraver encore cette situation ;

Considérant l'engagement constant de la Ville de Paris en faveur de la réussite éducative de tous les élèves, de l'inclusion scolaire et de la mixité sociale.

Sur proposition d'Éléonore SLAMA et des élus de la Majorité Municipale, le Conseil **d'arrondissement du** 12ème **arrondissement émet le vœu que** :

- les décisions de fermetures de classes actées pour la rentrée 2026 dans le 12ème arrondissement soient réexaminées, en tenant compte des besoins pédagogiques réels de chaque établissement et des fragilités sociales propres à certains secteurs de l'arrondissement ;

- la baisse démographique soit mise à profit pour réduire les effectifs par classe et améliorer les conditions d'apprentissage dans l'enseignement public, plutôt que de servir de justification à la suppression de moyens ;

- l'État garantisse une répartition équitable de l'effort entre enseignement public et enseignement privé sous contrat, afin de ne pas aggraver les déséquilibres existants ni alimenter la ségrégation scolaire ;
- le remplacement systématique des enseignant·e·s absent·e·s soit effectivement garanti dans tous les établissements scolaires du 12ème arrondissement, et que les postes de remplaçant·e·s soient portés à un niveau permettant à l'Académie de Paris d'atteindre au minimum la moyenne nationale d'efficacité du remplacement, dont elle est aujourd'hui significativement en deçà ;

- la mixité sociale soit placée au cœur de la politique éducative parisienne, et qu'aucune décision relative à la carte scolaire, aux sectorisations ou aux dotations en postes ne puisse être prise sans évaluation préalable de ses effets sur les équilibres sociaux et la lutte contre la ségrégation scolaire.

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 23 dont 2 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. Le vœu est adopté.	

(VOEU 12-2026-054 VOEU)

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération n° Q122026-001 : Question orale de Corinne ATLAN-TAPIERO au nom du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème, relatif à la présence de drapeau Français lors des Commémorations

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Les vœux sont épuisés. Je vous propose de passer aux questions orales. On commence par celle de Madame Atlan-Tapiero au nom du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème sur la question de la présence de drapeau français lors des commémorations. "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO C**onseillère d'arrondissement**, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire.
Effectivement, lors de plusieurs cérémonies commémoratives récentes auxquelles vous n'étiez pas présente puisque vous n'étiez pas élue, nous avons constaté l'absence de porte-drapeau. Nous savons que leur nombre diminue et que beaucoup sont aujourd'hui vieillissants, ce qui rend leur présence plus difficile à assurer lors de ces temps de mémoire importants pour notre arrondissement.

Dans ce contexte, serait-il possible d'envisager l'installation d'un drapeau français fixe en arrière du pupitre lors des cérémonies ? Afin de garantir la présence visible du symbole national lorsque les porte-drapeaux ne peuvent être présents.

Aussi, pouvez-vous nous indiquer si la Mairie du 12ème envisage de mettre en place ce dispositif pour les prochaines commémorations ?

Je profite de cette question orale pour vous signaler que les cérémonies du 8 mai n'ont pas été affichées sur le site de la Mairie du 12ème ce qui va peut-être priver des habitants d'être présents à ces cérémonies. Vous savez comme nous que la présence est aussi une façon de perpétuer la mémoire.

Je vous remercie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci pour ce signalement. Je donne la parole à Pascal Guillot pour répondre à votre question. "

M. **Pascal GUILLOT, Conseiller d'arrondissement** :

"Madame ATLAN-TAPIERO, nous sommes favorables à ce vœu, puisqu'il est important que le drapeau tricolore soit présent dans l'espace public, notamment lors des commémorations. En revanche, je voulais quand même préciser certains points. Vous évoquez aussi la question des porte-drapeaux, qui doit être quand même réfléchie. On doit rajeunir ces porte-drapeaux. Il est tout à fait possible de faire appel aux jeunes volontaires, notamment lycéens et étudiants. Cela se fait, il y a même une historienne qui a travaillé sur cette question récemment. Il y a eu des portraits de jeunes qui ont été réalisés, notamment au Musée national des Invalides. Je pense qu'il y aurait à réfléchir sur le long terme, sur cette question en effet du renouvellement des porte-drapeaux. Parce que comme vous le dites, ils sont fort vieillissants.

Je vais répondre de façon un peu plus précise, parce qu'il n'y a pas d'obstacles, mais il y a en effet aussi la question de la mobilisation des agents qui pose problème. Je vais donc faire une réponse de façon un peu plus précise.
Nous ne notons aucun obstacle ni logistique ni technique à ce déploiement. En effet, depuis l'incendie de la Mairie, nous disposons d'un drapeau européen et d'un drapeau français prêtés et positionnés au Chai de Bercy, à l'occasion des mariages. Dès que nous réintègrerons notre maison commune, nous disposerons de nouveau de nos propres drapeaux que nous pourrons mobiliser encore plus aisément.
Il conviendra néanmoins de veiller aux conditions de mobilisation des agents. Les cérémonies de commémoration ayant souvent lieu les jours fériés, elles impliquent des enjeux d'heures supplémentaires. S'y ajoutent aussi les contraintes liées à la charge de travail et à la manutention de transport de matériaux assez lourds. Une attention particulière devra donc être portée à l'organisation afin de préserver les conditions de travail des agents.
Aussi, nous pourrons donc réfléchir collectivement dans les mois à venir aux moyens de rajeunir nos porte-drapeaux dans de nombreuses communes de France, en lien avec le nouveau programme de l'Office national des combattants et des victimes de guerre. Une nouvelle génération de lycéens, lycéennes et d'étudiants, d'étudiantes volontaires prend la relève des anciens combattants lors de cérémonies de commémoration.
Je voulais vous signaler le travail qui a été fait par l'historienne Odile Rouannette. Le titre de l'ouvrage est « L'orgueil du drapeau. » En effet, c'est aussi une question intéressante sur laquelle on peut se pencher, parce bien sûr le drapeau qu'il soit présent, mais qu'il soit porté, ce sera évidemment beaucoup plus important et cela aura un sens. Ces jeunes s'engagent, c'est un engagement civique, un engagement républicain, un engagement aussi par rapport à une histoire familiale. Je pense qu'il est très important que l'on puisse réfléchir sur cette question des porte-drapeaux.
Je vous remercie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

Mme ATLAN-TAPIERO, "Vous pouvez vous permettre, je suis très libérale avec le règlement intérieur, ce soir. "

Mme Corinne ATLAN-**TAPIERO Conseillère d'arrondissement** :

"Juste une petite précision. On a eu dans cet arrondissement des expériences de jeunes porte-drapeaux. Il y a eu des difficultés peut-être avoisinantes à celles que l'on a pu rencontrer dans le périscolaire qui ont finalement mis un terme à cette expérimentation, ou en tout cas au déploiement et à la réitération de leur présence, mais il est vrai qu'il serait important de pouvoir rajeunir ces porte-drapeaux. Mais en avons-nous réellement les moyens? Les élèves en ont-ils réellement la volonté? Merci. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci à vous. "

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Texte de la question déposé :

Madame la Maire,

Lors de plusieurs cérémonies commémoratives récentes, nous avons constaté l'absence de porte-drapeaux. Nous savons que leur nombre diminue et que beaucoup sont aujourd'hui vieillissants, ce qui rend leur présence plus difficile à assurer lors de ces temps de mémoire importants pour notre arrondissement.

Dans ce contexte, il serait possible d'envisager l'installation d'un drapeau français fixe en arrière du pupitre lors des cérémonies, afin de garantir la présence visible du symbole national lorsque les porte-drapeaux ne peuvent être présents.

Aussi, pouvez-vous nous indiquer si la Mairie du 12ème envisage de mettre en place ce dispositif pour les prochaines commémorations ?

Je vous remercie.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération n° Q122026-002 : Question orale de Françoise MARCIN et du Groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème - **Tenue régulière du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) du** 12ème – Calendrier pour la mandature 2026-2032

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Je vous propose que l'on passe à la question orale suivante de Madame Françoise MARCIN sur le CICA. "

Mme **Françoise MARCIN Conseillère d'arrondissement, rapporteure**

"Merci, Madame la Maire.
Le Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) du 12ème arrondissement est une instance importante. Il permet d'associer à la démocratie participative habitants, associations et acteurs locaux.
Le début de cette mandature doit être l'occasion de donner une information claire sur :

- la fréquence des réunions
- les thèmes abordés
- les modalités de participation pour les citoyens

Les enjeux pour le 12ème arrondissement sont nombreux : des projets urbains, la transition écologique, la vie sociale et culturelle, la sécurité et la prévention.
Les réunions du CICA de la précédente mandature n'ont pas abouti à des suites visibles, les comptes-rendus n'ont pas été systématiquement publiés, les habitants et associations peinent à obtenir des réponses sur l'impact des projets discutés.

Texte de la question déposé :

Madame la Maire,

Le Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) du 12ème arrondissement est une instance importante pour associer à la démocratie participative habitants, associations et acteurs locaux, conformément à l'article L-2511.24 du Code général des collectivités territoriales et à la Charte parisienne de la démocratie locale.
Le début de cette mandature doit être l'occasion de donner une information claire sur :

- la fréquence des réunions (la Charte parisienne recommande au moins 4 réunions plénières par an) ;
- les thèmes abordés urbanisme, transition écologique, vie sociale, sécurité, mobilité) ;
- les modalités de participation pour les citoyens (inscription, dépôt de contributions).

Les enjeux pour le 12ème arrondissement sont nombreux : des projets urbains, la transition écologique, la vie sociale et culturelle, la sécurité et la prévention.
Les réunions du CICA de la précédente mandature n'ont pas abouti à des suites visibles, les comptes-rendus n'ont pas été systématiquement publiés, les habitants et associations peinent à obtenir des réponses sur l'impact des projets discutés.
Ma question est donc la suivante :
Au regard de l'obligation de concertation citoyenne, de l'importance des sujets à traiter pour le 12ème arrondissement, et afin de renforcer la transparence autour du CICA, pouvez-vous nous préciser Madame la Maire :

1. un calendrier complet des réunions du CICA pour toute la mandature 2026-2032 avec dates, lieux et ordres du jour prévisionnels ? À titre d'information, le 13ème arrondissement publie son calendrier du CICA un an à l'avance
2. les mesures que vous comptez prendre pour garantir la tenue de réunions régulières, au moins trimestriellement, et la publication systématique des comptes-rendus
3. les modalités concrètes afin que les habitants et associations du 12ème déposent leurs contributions et participent activement aux débats.
4. un bilan des actions menées par le CICA depuis 2022, avec les résultats concrets pour les habitants, notamment celui portant sur le Contrat de sécurité et de prévention d'arrondissement 2022-2026 ? "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci, Madame MARCIN. Je donne la parole à Manon HAVET pour vous répondre. "

Mme Manon HAVET, Première Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement :

"Merci, Madame la Maire.
Je vous remercie également, Madame MARCIN, pour votre question qui témoigne de tout l'intérêt que vous portez à la démocratie locale dans notre arrondissement.
Vous le savez, puisque vous étiez présente lors du conseil d'arrondissement d'installation, nos ambitions sont grandes en la matière, comme l'a énoncé Lucie CASTETS lors de son premier discours en tant que Maire du 12ème Nous proposerons un nouvel acte de la démocratie locale avec l'idée que la démocratie locale irriguera la conception et la mise en œuvre de nos projets, avec une exigence d'hyper-proximité, d'écoute permanente, de dialogue et de redevabilité pour donner toute leur place aux citoyennes et aux citoyens dans la vie démocratique de notre arrondissement.
Pour rappel, le comité d'initiatives et de consultation d'arrondissement – CICA – au sujet duquel vous nous interrogez est une instance de démocratie locale qui est inscrite dans la loi PLM de 1982.
Que dit la loi ? Au cours d'une séance par trimestre, s'ils le sollicitent, les représentants et représentantes des associations locales membres du CICA peuvent faire des propositions sur leur domaine d'activité respectif lors d'un conseil d'arrondissement, après avoir sollicité la maire d'arrondissement bien sûr en amont. Ils ont alors, pendant ce conseil en configuration CICA, une voix consultative. Cette instance ne s'est pas beaucoup réunie pendant la mandature qui vient de s'achever. Il y a eu deux séances thématiques et une séance de mise en place. Cependant, elle ne s'est pas moins réunie que la moyenne des autres arrondissements. Les associations ayant par ailleurs de nombreux moyens d'être en relation avec les Mairies d'arrondissement, notamment via la Maison de la vie associative et citoyenne, très active dans le 12ème et les nombreux espaces de dialogue qui existent. C'est sans doute la raison pour laquelle la Mairie a été peu sollicitée pour la mise en place de CICA.
Ce début de mandature peut être l'occasion de se renouveler. Nous ne sommes pas fermés, par principe, à l'instance du CICA. Mais conformément à l'ambition exprimée par la maire, que j'ai rappelée en propos liminaires, nous entamons une réflexion globale, une réflexion à 360 degrés sur la démocratie locale dans notre arrondissement et donc aussi dans ce cadre plus précisément sur le rôle des associations dans notre démocratie locale avec Fabienne Stochement élue à la vie associative.

Puisque le 12ème est un territoire animé par de nombreuses associations dynamiques dans des domaines variés – sport, culture, écologie, solidarité, éducation – essentiels pour le corps social, nous aspirons à ce que les associations soient au centre de la vie démocratique locale, qu'elles participent à la vie municipale, que le dialogue entre les élus et les associations soient structurés et puissent être féconds.
En cela, nous nous inscrivons pleinement dans l'esprit de l'article de loi portant sur le CICA.
Pour la suite, notre souhait avec Fabienne Stochement est de commencer par consulter les associations du 12ème sur les modalités de participation à la vie démocratique locale qui leur semblerait être les plus appropriées.
C'est notamment à partir de ce diagnostic global que nous écrirons la suite en proposant des outils qui auront vocation à répondre aux objectifs du CICA dans une forme renouvelée.
Si le dernier rapport de l'inspection générale de la Ville de Paris qui portait sur le sujet en 2017 signalait la charge symbolique non négligeable du format CICA, des formules plus souples de consultation peuvent également être envisagées.
En tout état de cause, nous avons à l'esprit de proposer des instances permettant de garantir que les perspectives diverses, que la multiplicité des points de vue, que l'intelligence collective viennent enrichir notre débat public.
S'agissant des comptes-rendus des trois séances ayant eu lieu pendant la mandature précédente, que vous évoquez, les comptes-rendus des CICA de juin 2022, novembre 2022 et mars 2023, ils ont tous été publiés sur la page internet du CICA 12ème, qui est sur le site de la Mairie. Ils sont toujours en ligne, je les ai trouvés. Je vous invite à les consulter.
Puisque vous nous interrogez aussi sur le bilan des CICA de la mandature 2020-2026, je vais vous dire deux mots du bilan CICA qui avait été porté sur le plan climat, puisque j'étais chargée de cette délégation précédemment, avant de laisser la parole à Pierrick Paris qui pourra vous dire deux mots du bilan du contrat de sécurité et de prévention d'arrondissement 2022-2026, puisque vous le mentionnez.
En novembre 2022, alors que s'initiait la phase de consultation large autour de la révision du plan climat de la Ville de Paris, une réunion du CICA dans notre arrondissement avait réuni les associations volontaires engagées dans la transition écologique de l'arrondissement. Elles avaient pu poser leurs questions sur les enjeux de ce plan, elles avaient pu faire remonter des propositions sur le fond et aussi et surtout sur les méthodes de concertation, des méthodes que nous avions suivies pour organiser des ateliers thématiques en Mairie par types d'acteurs. Également, aller vers la jeunesse, je pense par exemple aux ateliers qui ont lieu au Café Maya, café associatif. Ces contributions avaient permis in fine d'alimenter l'avant-projet du plan climat.
Je passe la parole à Pierrick Paris, qui pourra vous apporter des éléments sur le contrat de sécurité et de prévention 2022-2026 qui avait été débattu entre les élus et les habitants dans le cadre d'un CICA.
Je vous remercie pour votre écoute. "

M. Pierrick PARIS **Conseiller d'arrondissement** :

"Je ne vais peut-être pas faire le bilan ce soir de ce document de trois axes et 11 fiches action. Simplement, puisque vous parliez du CICA sécurité en particulier et de son bilan, comme l'a dit Manon Havet, contrairement à ce qui est écrit dans la question orale, les bilans sont disponibles sur le site de la Mairie. Ils sont publics et disponibles sur le site de la Mairie du 12ème. Ce qui m'a permis, en les parcourant rapidement à l'occasion de votre question orale, de constater que vous n'avez été présente à aucun des trois, ce qui vous donne sûrement donc beaucoup de droits d'en

parler savamment. Je réponds à Madame Marcin qui pose la question orale. Et notamment pas sur celui sur la sécurité, qui vous intéresse.
Pour vous rafraîchir la mémoire, puisque vous vous intéressez trois ans après à cette réunion : ce CICA sur la sécurité du 6 mars 2023 avait porté sur la présentation du contrat local de sécurité et de prévention 2022-2026 qui était en cours de signature avec les différents partenaires. Il s'agissait de le présenter notamment aux associations du 12ème et d'entendre leurs remarques. Le compte-rendu de cette réunion est en ligne. Comme c'est un contrat de sécurité qui courait sur la période 2022-2026, il devient aujourd'hui caduc et il y aura dès ce début de la mandature un contrat 2027-2032 qui va être élaboré, ce qui permettra de faire le bilan que vous souhaitez et d'élaborer le nouveau contrat. J'attends de voir la méthode, puisqu'il y a un contrat parisien et une déclinaison par arrondissement. J'attends de voir la méthode qui sera proposée par l'adjointe sectorielle sur le sujet.
Dans ce cadre-là, le bilan sera évidemment présenté aux différents partenaires, préfecture, parquet, rectorat, plus aux structures de l'arrondissement. Un nouveau bilan sera élaboré et bien évidemment, dans ce cadre, je suis tout à fait prêt quand cette phase de travail sera assez avancée à présenter avant validation en conseil d'arrondissement le résultat des travaux aux différents groupes politiques constituant ce conseil d'arrondissement pour entendre leur avis, leurs remarques, y compris ceux de l'opposition, pour intégrer les judicieuses suggestions qui ne manqueront pas de se faire jour. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci beaucoup, Pierrick. Je vous donne la parole, Madame MARCIN, pour une réplique. "

Mme Françoise MARCIN Conseillère **d'arrondissement**

"Merci. Monsieur PARIS, l'essentiel est que notre groupe soit présent aux réunions, ce qui représente 40 % de notre effectif. On ne peut pas dire la même chose de votre côté. Je m'attendais à un peu plus de spontanéité dans les convocations. Je vous rappelle que lors de l'ancienne mandature, c'est grâce aux interventions de plusieurs associations – interventions insistantes – que vous avez fini par réunir le CICA. J'espère que d'ici 6 mois, le temps peut-être de vous organiser avec la nouvelle Maire, le CICA pourra être convoqué avec une énorme spontanéité. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"J'ai l'impression, Madame MARCIN, que vous n'avez pas écouté la réponse de Manon HAVET. Elle répondait précisément à ce point-là. Ce sont les associations qui doivent solliciter. Il y a peut-être un petit malentendu sur la manière dont le CICA peut se réunir.
Je vous remercie. "

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Texte de la question déposé :

Ma question est donc la suivante :
Au regard de l'obligation de concertation citoyenne, de l'importance des sujets à traiter pour le 12ème arrondissement, et afin de renforcer la transparence autour du CICA pouvez-vous nous préciser :

1. un calendrier complet des réunions du CICA pour toute la mandature 2026-2032 (dates, lieux, ordres du jour prévisionnels) à titre d'information, le 13ème arrondissement publie son calendrier du CICA un an à l'avance"
2. les mesures que vous comptez prendre pour garantir la tenue de réunions régulières, au moins trimestriellement, et la publication systématique des comptes-rendus
3. les modalités concrètes afin que les habitants et associations du 12ème :
   - déposent leurs contributions en amont des réunions
   - participent activement aux débats (inscription, temps de parole, etc.)

4. un bilan des actions menées par le CICA depuis 2022, avec les résultats concrets pour les habitants, notamment celui portant sur le Contrat de sécurité et de prévention d'arrondissement 2022-2026 ?

Je vous remercie.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 6 mai 2026– 19H

Délibération n° Q122026-003 : Question orale de Françoise MARCIN et du Groupe Union de la Droite et du Centre pour la 12ème relative à la diffusion en direct des séances du Conseil **d'arrondissement du** 12ème

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Nous passons à la dernière question orale de Madame MARCIN relative à la diffusion en direct des séances du conseil d'arrondissement du 12ème Madame MARCIN, je vous donne la parole. "

Mme **Françoise MARCIN conseillère d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci, Madame la Maire.
La transparence de l'action publique et la démocratie participative sont des principes fondamentaux.
Pour autant, les séances du Conseil d'arrondissement du 12ème ne sont toujours pas diffusées en direct, contrairement à d'autres arrondissements parisiens.
Pourtant, les enjeux locaux justifient une accessibilité maximale à tous les habitants du 12ème aux débats, aux décisions prises dans cette instance, aux personnes à mobilité réduite, aux travailleurs ou aux parents qui ne peuvent pas toujours se déplacer en Mairie.
La Ville de Paris a généralisé la diffusion en direct des conseils municipaux depuis 2020. Il semble équitable que les arrondissements suivent cette dynamique.
Des solutions techniques existent et sont peu coûteuses : l'utilisation de la plateforme Paris.fr utilisée pour les conseils de Paris, la diffusion via YouTube par exemple.
Compte tenu de cette obligation de transparence et de l'égalité de traitement entre arrondissements, pouvez-vous nous indiquer : les raisons pour lesquelles le 12 e arrondissement n'a pas encore mis en place la diffusion en direct de ses conseils, alors que d'autres l'ont fait depuis plusieurs années ?
Pouvez-vous nous donner un calendrier précis pour la mise en œuvre de cette diffusion, une date de lancement ? Est-ce que vous vous engagez à archiver les séances en ligne pour permettre leur consultation ultérieure avec un moteur de recherche par thème ? De plus, comptez-vous étendre cette diffusion aux autres instances consultatives de l'arrondissement comme les CICA pour une transparence totale ? "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Pour répondre à cette taquinerie, je donne la parole à Guy TABACCHI, qui est conseiller d'arrondissement chargé notamment de l'exemplarité de l'action publique. C'est à ce titre qu'il vous répond. "

M. **Guy TABACCHI, Conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

"Chère Madame MARCIN, je vous remercie pour cette question qui aborde un sujet particulier : celui de la diffusion en direct des séances du conseil du 12ème arrondissement, qui permet de souligner le cadre le plus général dans lequel il se situe, c'est-à-dire celui de l'exemplarité de l'action publique, qui est un axe politique de notre action.
Tout est dans le contexte, disait Michel Foucault. Contextualisons. Contextualiser, c'est ici comparer. Mais c'est tout d'abord rappeler des faits certains.
Tout d'abord, de vos propos, on pourrait conclure à une obligation pour les conseils d'arrondissement de diffuser leur conseil. Il n'en est rien. L'article L300-2 du Code des relations entre le public et l'administration que vous citez définit les catégories de documents administratifs communicables de plein droit aux citoyens et non pas le type de moyens à utiliser, et en l'occurrence n'oblige pas à choisir la diffusion en direct.
Second point de comparaison avec les autres arrondissements de Paris. D'après les renseignements obtenus par notre directrice générale des services auprès de ses homologues, Paris Centre, le 13ème, le 7ème n'effectuent pas de retransmission. Le 9ème le 11ème et le 18ème retransmettent via YouTube, le 20ème via Facebook, le 15ème utilise Digital Taller, le marché de la Ville de Paris.
Lorsque vous affirmez que la Ville de Paris a généralisé la diffusion en direct des conseils municipaux, vous voyez que la situation n'est pas aussi simple, voire simpliste. Lorsque vous affirmez que des solutions techniques existent et sont peu coûteuses, je prendrai comme exemple de la réalité de la situation celui du prestataire sollicitable via le marché de la Ville. Le 15ème l'a choisi, rappelons-nous. Interrogé sur le sujet, ce prestataire nous fait remonter un prix de 4 200 euros pour la retransmission de chacune des séances du conseil d'arrondissement. Ce prix correspond à la captation et à la retransmission en direct, à la pré-production et à la post-production. Il faut également laisser le lieu ouvert plus longtemps au public, ce qui implique plus de moyens de sécurité. C'est tout à fait normal.
Cela représente 42 000 euros d'argent public par an. La quasi-totalité des arrondissements nous indique une audience moyenne entre 4 et 10 personnes.
Face à l'option visant à consacrer une forte somme pour des résultats peu probants, nous choisissons une autre solution pour attirer le public et suivre les débats démocratiques de notre arrondissement, à savoir celui de la médiation et de l'animation. Nous souhaitons inscrire d'abord l'attraction de nos débats selon deux axes. Tout d'abord, une démarche plus globale, à savoir un dispositif de transparence augmenté de toute notre action publique pour augmenter l'intérêt et la confiance.
Deuxième axe : dans une démarche de mesure ciblée sur les moyens à apporter, une meilleure visibilité des comptes-rendus sur les supports informatiques, des agendas aussi, faire du travail en amont avec des associations travaillant sur l'accessibilité pour définir les moyens adéquats pour l'accueil de tout public dans la salle du conseil et d'autres mesures, d'autres pistes de terrain à bien identifier et à mener.

L'action se mène aussi sur le terrain, ciblée et dans le diffus.
Notre objectif n'est pas de permettre à quelques personnes de suivre nos débats, soit de façon passive, soit en détournant l'usage pour alimenter des polémiques stériles sur les réseaux sociaux. Notre objectif est de rendre la démocratie plus visible, plus transparente pour que chacune et chacun de façon inclusive puisse avoir accès à tous les moyens d'expression de la vie politique ou locale.
Le 29 juin 1988, dans son discours de politique générale, Michel Rocca a constaté que dans les grandes Villes – Paris est concerné -, je cite « Ceux qui y résident sont devenus étrangers les uns aux autres. » Réapprendre à se parler est toujours d'actualité en 2026. Rendre notre démocratie locale plus transparente et plus visible sont les moyens à notre disposition pour, je cite Michel Rocca « réconcilier urbanité et urbanisme. » Je vous remercie. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Merci Guy TABACCHI. Madame MARCIN, souhaitez-vous reprendre la parole ? Cela met tout le monde d'accord. "

Texte de la question déposé :
Madame la Maire,

La transparence de l'action publique et la démocratie participative sont des principes fondamentaux (loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, art. L300-2 du Code des relations entre le public et l'administration),
Pour autant les séances du Conseil d'arrondissement du 12ème ne sont toujours pas diffusées en direct, contrairement à d'autres arrondissements parisiens comme les 13ème, le 14ème ou le 15ème, le 20ème qui proposent un streaming en direct depuis 2023).

Pourtant, les enjeux locaux justifient une accessibilité maximale à tous les habitants du 12ème aux débats, décisions prises dans cette instance, les personnes à mobilité réduite, les travailleurs ou les parents, ne peuvent pas toujours se déplacer en Mairie.
La Ville de Paris a généralisé la diffusion en direct des conseils municipaux depuis 2020. Il semble inéquitable que les arrondissements ne suivent pas cette dynamique.
Des solutions techniques existent et sont peu coûteuses : l'utilisation de la plateforme Paris.fr utilisée pour les conseils de Paris, la diffusion via YouTube ou les réseaux sociaux de la Mairie d'arrondissement, l'enregistrement et l'archivage des séances pour une consultation ultérieure.

Compte tenu de l'obligation de transparence (art. L300-2 du CRPA) et de l'égalité de traitement entre arrondissements, pouvez-vous nous indiquer :

1. les raisons pour lesquelles le 12 e arrondissement n'a pas encore mis en place la diffusion en direct de ses conseils, alors que d'autres l'ont fait depuis plusieurs années ?
2. un calendrier précis pour la mise en œuvre de cette diffusion, avec :
   - une date de lancement (idéalement avant [date butoir, ex. : la rentrée de septembre 2026]) ;
   - les modalités techniques retenues (plateforme, qualité vidéo, accessibilité pour les malentendants) ;
   - le budget pouvant être alloué à ce projet ?

Vous engagez-vous à archiver les séances en ligne pour permettre leur consultation ultérieure, avec un moteur de recherche par thème ou par intervenant ?
De plus, comptez-vous étendre cette diffusion aux autres instances consultatives de l'arrondissement (CICA, conseils de quartier) pour une transparence totale ?

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

" On va conclure nos débats, l'ordre du jour étant épuisé. Je vous donne rendez-vous le 9 juin pour notre prochaine séance du conseil d'arrondissement.
Je vous remercie. Bonne soirée. "

La séance est levée à 21 h 15

Signature	Signature
Mme Lucie CASTETS Maire du 12ème arrondissement de Paris.	M. Jean-Baptiste LACHENAL Adjoint à la Maire, Conseiller d'arrondissement, Secrétaire de séance.